



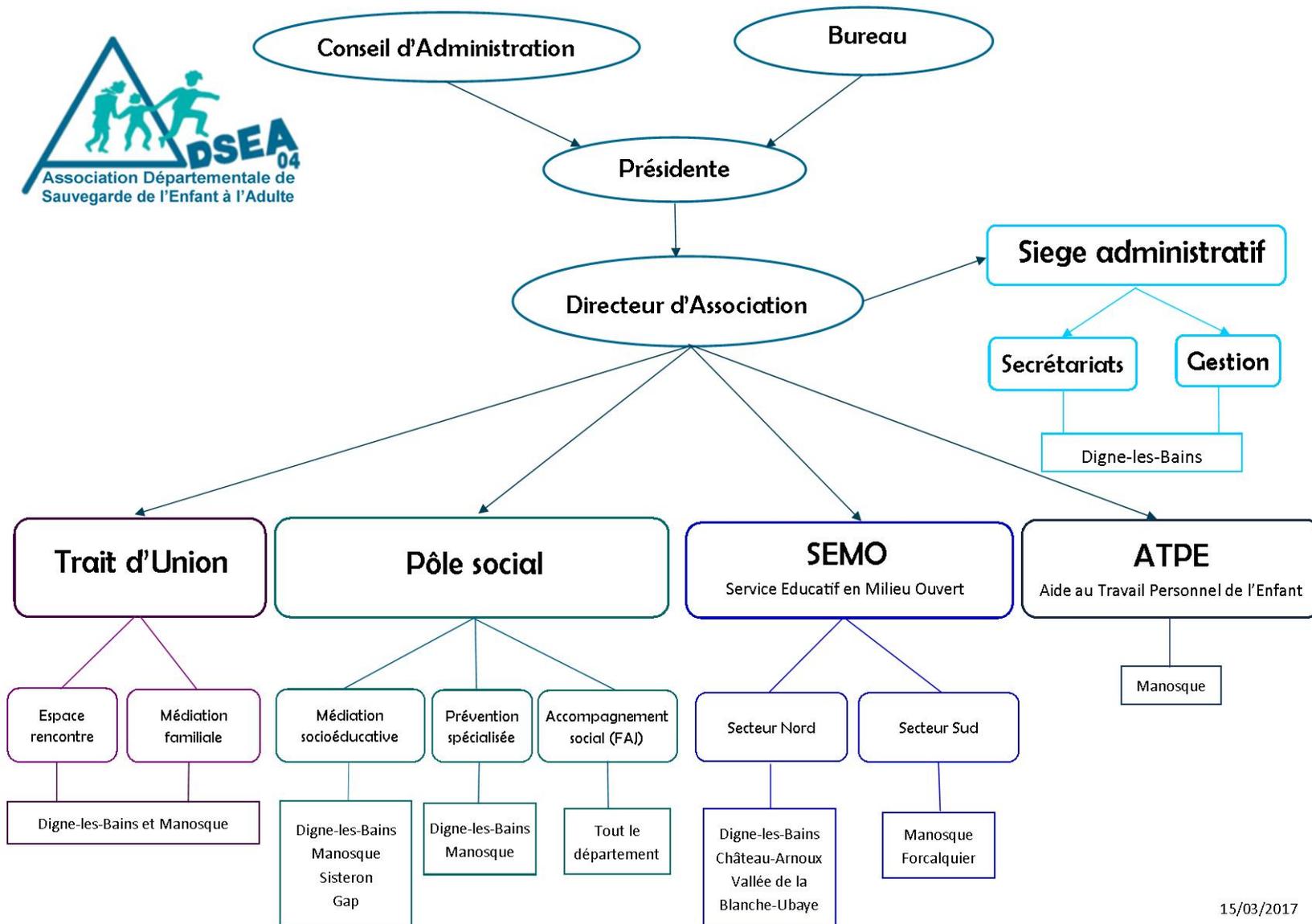
ADSEA 04, siège administratif
Immeuble le Félibrige, 18 avenue Demontzey- 04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél : 04 92 36 71 71 – Télécopie : 04 92 36 71 70 – siege@adsea04.fr
www.adsea04.fr

SOMMAIRE

Rapport moral de la présidente	1
Rapport du Directeur d'association	4
Le Service Educatif en Milieu Ouvert	9
Présentation du service	10
Quelles sont les familles accompagnées par le SEMO ?	11
Qui sont les enfants accompagnés en AED et en AEMO ?.....	11
Comment intervenons-nous ?.....	23
Conclusion.....	29
Le service de prévention spécialisée	31
Introduction	32
Jeunes en contacts.....	33
Nouveaux jeunes en contacts.....	33
Contacts avec les familles	34
Accompagnements éducatifs.....	35
Activités éducatives du service	35
Activités spécifiques.....	35
Le Partenariat.....	36
Conclusion.....	37
l'accompagnement social du fond d'aide aux jeunes	38
Analyse quantitative de l'activité.....	39
Activité annuelle et mensuelle.....	39
Ages et sexes et origines des jeunes accompagnés.....	39
Regard de l'accompagnateur social	40
La médiation socio-Éducative	46
Les objectifs et leur mise en œuvre :	47
La coordination	49
Les consommations à risques : (en particuliers le cannabis).....	51
Les violences quotidiennes.....	51
L'environnement et la santé.....	52
Les transports et sécurité routière.....	53
L' Aide au Travail Personnelle de l'Enfant	55

L'équipe :.....	56
L'intervention :	56
Les bénévoles :.....	57
Le public :.....	59
Conclusion :.....	65
le service trait d'union	66
La médiation familiale	67
Bilan quantitatif.....	67
Bilan qualitatif.....	68
Perspectives 2018.....	70
Conclusion	71
Espace rencontres	73
Les objectifs principaux.....	73
Bilan quantitatif.....	74
Bilan qualitatif.....	78
Projets pour 2018	80
Thérapies familiales systémiques	82
Ecoute Parents.....	83

Organigramme



RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Nous nous retrouvons comme chaque année afin de vous présenter les rapports de gestion et d'activités des différents services de notre association. L'année 2017 aura été particulière à bien des égards :

Ce fut tout d'abord une année d'élection présidentielle qui aura bouleversée l'environnement politique de notre pays. La question du social et en particulier de la protection de l'enfance n'aura pas été un sujet central de la campagne, pourtant, l'année 2017 fût marquée par l'augmentation de l'afflux de mineurs non accompagnés (la nouvelle dénomination des mineurs isolés étrangers) qui sont avant tout des enfants en besoin de protection. Cette situation bouleverse l'organisation des moyens dédiés à la protection de l'enfance au niveau national et particulièrement au niveau départemental, puisque les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence sont fortement impactés par ces nouvelles arrivées.

L'ADSEA 04 n'a pas répondu aux appels à candidatures visant à organiser, dans une certaine urgence, la mise à l'abris de ces mineurs. Nous défendons l'idée que si les besoins de ces enfants peuvent être différents de ceux que nous accompagnons depuis plus de 60 ans, ils nécessitent des compétences spécifiques et des modalités d'accueil adaptées. Si nous comprenons évidemment les difficultés rencontrées par les départements qui supportent quasiment seuls la prise en charge de ce public nouveau, nous revendiquons, par le biais de nos fédérations, l'équité de traitement et l'homogénéisation des pratiques d'accueil et d'accompagnement envers ces enfants.

2017 aura été pour l'ADSEA une année riche en changements pour ne pas dire en bouleversements. Le plus visible, et vous avez été nombreux à participer à son inauguration, est notre installation dans les locaux de l'avenue Demontzey. Ce projet initié sous la Présidence de Madeleine De Frémont, marquera l'histoire de notre association. Il permet aux services administratifs et à ceux du SEMO de Digne-les-Bains de proposer un accueil de qualité et adapté à tous nos usagers mais également de regrouper dans des espaces de travail agréables et fonctionnels les salariés d'un même secteur. Nous devons travailler à dupliquer ce modèle dans les territoires importants où nous sommes implantés afin de permettre d'offrir la même qualité d'accueil aux personnes que nous accompagnons mais également permettre le travail en synergie des différents services.

Nous avons également dû supporter une activité exponentielle sur grand nombre de nos services, cette accroissement est visible dans les résultats comptables qui vous seront présentés, mais, nous avons surtout été confrontés à des difficultés importantes pour maintenir les moyens nécessaires à l'absorption de cette activité en essayant de garantir la qualité de nos interventions. Ce ne fût pas sans mal et je sais que le directeur d'association abordera avec vous ce point important de notre bilan.

Nous avons su adapté nos dispositifs et proposer de nouvelles actions :

Les chantiers éducatifs portés par le service de prévention spécialisée auront innové dans les supports utilisés avec la mise en valeur artistique de transformateurs électriques sur Manosque par exemple.

Nous continuons d'apporter notre soutien aux enfants et familles confrontés au risque de radicalisation et développons nos interventions et notre présence sur les espaces numériques afin de porter nos messages de prévention sur ces nouveaux lieux d'échanges.

Nos instances associatives auront été fortement sollicitées pour accompagner notre activité. Les membres du bureau, les administrateurs et tous les bénévoles qui interviennent directement auprès des usagers de l'ATPE ou de Trait d'Union auront œuvré à porter notre projet associatif à la hauteur de ses ambitions. Je profite de cette opportunité pour rappeler que nous sommes toujours à la recherche de bénévoles désireux de s'investir soit directement auprès des enfants que nous accompagnons à l'ATPE soit dans la gouvernance associative dans le cadre du conseil d'administration.

Enfin, si cette occasion est dévolue au bilan 2017, elle me permet également de vous dresser rapidement, alors que nous sommes fin mai, les points essentiels qui marquent cette année 2018.

Nous avons poursuivi notre travail et notre réflexion sur l'organisation de notre association et en particulier sur le fonctionnement du service administratif. Nous élaborons, en lien avec les autorités de contrôle et de tarification un projet de création et d'agrément d'un siège social qui permettra au service administratif d'être reconnu et dimensionné pour répondre aux enjeux de gestion des services actuels et ceux en développement.

Nous avons répondu aux appels à projets régionaux visant à conforter et développer les actions de médiation socio-éducative auprès des lycées sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Si nous sommes retenus, nous le saurons en juin, ce service regroupera jusqu'à 21 salariés répartis sur les deux départements.

Afin de poursuivre la dynamique immobilière engagée, dont je vous ai précédemment parlé, nous travaillons avec les services de la ville de Château Arnoux/Saint Auban afin que nous puissions présenter pour 2019 un projet de rénovation ou de construction sur ce territoire à l'activité importante et au positionnement charnière sur notre département.

Vous allez donc pouvoir mesurer dans les rapports qui vont vous être présentés l'importance de notre activité, la dynamique de développement que nous portons mais également la qualité de la gestion responsable que nous prôtons.

La forme de cette présentation se veut cette année particulière puisque ce matin vous seront présentés les rapports de gestion et que nous répondrons aux obligations statutaires de notre assemblée générale, puis, cette après-midi, vous serez cordialement invités à venir découvrir et échanger sur la présentation de nos activités dans le cadre d'un forum interactif salle Perchot.

Merci à tous.

Roselyne TOUQUET
Présidente de l'ADSEA 04

**RAPPORT DU
DIRECTEUR
D'ASSOCIATION**

C'est avec plaisir et une certaine fierté qu'après le rapport moral de Madame TOUQUET, Présidente de l'ADSEA 04, j'introduis les rapports de gestion et les bilans d'activités 2017 qui vont vous être présentés. Nous avons cette année choisi de séparer la présentation des rapports budgétaires afin de laisser la part belle cet après-midi à l'échange autour d'un forum interactif qui vous exposera les activités de notre association sur le territoire bas alpin.

Évidemment il y a un lien étroit entre un bilan financier et un bilan d'activité. L'analyse des ressources allouées à l'exécution d'une mission, la lecture des charges induites sont autant d'éléments d'appréciation de l'activité. Cependant, encore cette année, la lecture de nos résultats budgétaires peut tronquer la réalité de ce que fût cette année 2017. Encore, une fois les excédents cumulés des différents services vont attester de la gestion efficiente des ressources publiques qui nous sont confiées. Mais, sur le terrain de l'action sociale que nous portons, dans la réponse aux demandes que nous essayons de satisfaire, la réalité de l'activité 2017 aura été différente et difficile. C'est ce paradoxe que je souhaite mettre en lumière dans cette introduction.

Vous le savez sûrement mais il est important de le rappeler, l'ADSEA 04 est constituée de services qui fonctionnent à partir de budgets négociés avec nos autorités de contrôle et de tarification que sont (par ordre d'importance budgétaire) le département, la région, la caisse d'allocations familiales, les communes, l'état (ministère de la justice, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, etc. ...). Ces budgets puisent leurs ressources selon deux modes différents : l'allocation de dotation globale ou d'une subvention pour une mission définie en amont en besoins et en ressources, ou, par le paiement à l'acte (un prix de journée par exemple) pour une prestation elle-même évaluée en amont. Bref, soit une subvention nous est versée pour un projet défini, soit nous recevons des ressources en fonction d'un nombre d'actes, de mesures effectuées.

Comment peut-on donc expliquer les excédents dans nos bilans, alors que nous avons au préalable négocié (de manière parfois serrée) avec nos financeurs les ressources qu'ils vont nous allouer ? De deux manières principalement : soit nous n'avons pas engagé les moyens prévus à la mission (pour les budgets subventionnés ou en dotation globale) soit nous avons effectué plus d'actes que prévus sans pour autant engager les dépenses nécessaires dans les mêmes proportions.

Sortons de cette théorie gestionnaire pour mettre en lumière sur le terrain de notre action ce paradoxe. Le service idéal pour cette démonstration en 2017 est le SEMO : le service éducatif en milieu ouvert qui porte les mesures d'action éducative ordonnées par le juge des enfants ou proposées par le Conseil Départemental aux familles. Ce service fonctionne au paiement à l'acte : un prix de journée calculé en fonction des moyens alloués pour qu'un travailleur social accompagne 25 situations (25 enfants). À partir d'un nombre négocié et accordé de travailleurs sociaux (23,2 en 2017) nous pouvons simplement calculer le nombre de jours (d'actes) qui vont nous être payés au prix négocié à partir du coût du travail des intervenants et des moyens nécessaires à leur mission : voitures, locaux, ordinateurs mais également chefs de services, psychologues, secrétaires, comptables etc. ...

Bref, pour faire court : le budget du SEMO en 2017 (1 936 943 €) était calibré sur un nombre de 211 700 journées (23,2 travailleurs sociaux X 25 situations X 365 jours) à un prix de journée moyen de 9,15 €. Nous avons effectué 226 342 journées qui nous ont été payées et nous avons dépensé (1 916 374 €) pour les mettre en place !

Deux particularités apparaissent dans ces chiffres : comment pouvons-nous effectuer autant de journées en plus que celles prévues et comment cela peut-il « coûter » au final si peu ?

C'est dans la réponse que nous approchons la réalité du terrain et la difficulté de la situation que je pointais en introduction :

Si nous faisons autant de journées c'est que nous acceptons toutes les mesures qui nous sont confiées ! Nous n'avons jamais mis en place de liste d'attente, comment faire attendre des enfants et des familles sollicitant de l'aide ou pour lesquels un magistrat a ordonné l'intervention sans délai d'un travailleur social ? Comment concevoir ces listes, organiser les priorités ! hiérarchiser les difficultés ! Mais également, comment assumer notre responsabilité juridiquement établie dès lors que le magistrat ordonne la mesure et nous désigne, si nous n'intervenons pas dans la situation ?

Longtemps ces questions ne se posaient pas ou peu, notre activité réelle correspondait sensiblement à celle que nous avons prévue et lorsque nous avons un sursaut d'activité supplémentaire nous pouvions engager des travailleurs sociaux en CDD pour prendre en charge les situations en suractivité.

2017 n'a pas été en ce sens une année normale. Non seulement, le nombre de journées effectuées, donc le nombre d'enfants accompagnés, a été largement supérieur à nos prévisions (+ 10,6 %) mais en plus le nombre de travailleurs sociaux disponibles pour accompagner ces situations a été faible (en moyenne 22,9 ETP). Deux raisons à cela : des arrêts maladies nombreux sur les équipes et une difficulté extrême à recruter des travailleurs sociaux du fait de l'absence de candidatures. En résumé, en 2017 nous aurons accompagné près de 11 % de situations en plus avec un effectif diminué de 1,3 %.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la conséquence comptable de cette situation (l'excédent du SEMO), il traduit notre impossibilité à trouver les moyens nécessaires à l'exécution de notre mission malgré que les ressources nous soient allouées ! Les conséquences sont plurielles et doivent être mises en lumière :

Les équipes ont souffert de cette situation, l'augmentation du nombre de situations à accompagner a généré de la fatigue, de l'usure, auprès des professionnels. L'organisation des services a été fortement impactée : plus d'écrits à transmettre, plus de visites à effectuer avec les mêmes moyens ...

Mais surtout, les situations, les enfants et leurs parents n'ont pas bénéficié de la qualité de l'accompagnement que permet normalement un nombre de 25 situations par travailleur social. Même si l'engagement et l'investissement de toute l'équipe du SEMO a permis de minorer les conséquences pour les usagers, nous avons dû « prioriser » nos interventions, limiter les actions supports aux essentiels, surseoir à certaines demandes partenariales.

Si je mets volontairement le focus sur le service SEMO, car la visibilité de la situation semble évidente au regard des chiffres qui vont vous être présentés, tous les services ont été impactés. Le service administratif qui a accompagné la gestion de cette situation, la prévention spécialisée qui a développé l'outil « chantier éducatif » de manière extrêmement importante en 2017, l'ATPE qui accompagne plus de 180 jeunes sur Manosque, l'accompagnement social du FAJ, la médiation socio-éducative, Trait d'Union etc... tous les services de l'ADSEA 04 auront supporté un accroissement important de leur activité.

Il nous faut travailler avec nos partenaires, nos autorités de contrôle et de tarification afin de trouver les leviers permettant d'accompagner ces évolutions :

- Anticiper un volume d'activité suffisamment important afin de permettre l'embauche de travailleurs sociaux en CDI plutôt qu'en CDD de suractivité,
- Développer les mesures complémentaires à l'AEMO et à l'AED afin d'éviter que ces dispositifs ne servent de « salle d'attente » faute de place dans les structures adaptées,
- Mettre en place une réelle évaluation des besoins au niveau départemental permettant d'anticiper les besoins futurs et d'innover dans les modes d'interventions,
- Rendre attractif les métiers du social sur notre territoire pour attirer des jeunes professionnels.

Nous ne sommes pas seuls dans cette situation et dans la réflexion engagée pour y remédier : le département, le juge des enfants, la protection judiciaire de de la jeunesse sont des partenaires conscients de ce qu'a été cette année 2017 pour nos services. Je ne doute pas que nous arriverons à travailler ensemble afin que la qualité de nos interventions, nécessaires aux familles que nous accompagnons soit maintenue et que les efforts que nous avons fournis bénéficient au renforcement de nos moyens.

Je vous remercie.

Damien SCANO
Directeur d'Association.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2017 DES SERVICES

Service Educative en Milieu Ouvert

Service Prévention Spécialisée

Service accompagnement social du Fond d'Aide aux Jeunes

Service de médiation socio-éducative

Service Aide au Travail Personnel de l'Enfant (ATPE)

Service Trait union : médiation familiale, espace rencontres, thérapie familiale, écoute parents

LE SERVICE EDUCATIF EN MILIEU OUVERT

Présentation du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

L'Aide Educative à Domicile (AED) est une mesure demandée ou acceptée par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du SEMO.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et l'accord des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil. L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement, la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les compétences des parents pour accompagner la dynamique de changement nécessaire et demandée.

L'adhésion des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'AEMO ou les objectifs du contrat d'AED, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent (Il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes),
- entretien et accueil des familles au bureau,
- entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré,
- activités individuelles et collectives,
- liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, PMI, écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...)
- accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

La mise en œuvre de ces dispositifs est détaillée dans le projet de service 2015-2020 du SEMO.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologue, pédopsychiatre, chef de service), et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation.

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

En 2017, le SEMO a accompagné 1057 mineurs et jeunes majeurs, soit 621 familles dans 85 villes du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Quelles sont les familles accompagnées par le SEMO ?

Depuis plusieurs années nous cherchons à approfondir nos connaissances sur les situations familiales dans leur globalité.

Depuis 2016, un groupe de travail entre les chefs de services territoriaux du Conseil Départemental et les Chefs de service éducatif de l'ADSEA 04 se rencontre tous les trimestres. Un des axes de travail de ce groupe est d'affiner la connaissance des raisons qui ont amené à mettre en place une mesure éducative. Quelle est la problématique principale à l'origine de la mesure ? Quelle est la proportion des mesures d'AED suite à une évaluation d'une Information Préoccupante, élaborée avec une Assistance Sociale de l'Éducation Nationale ou du CMS (centre médico social)? Fait-elle suite à une Information Préoccupante ?

Cet outil est mis en place sur certains territoires depuis janvier 2018 et nous permettra d'enrichir notre analyse qualitative des situations familiales dans le souci d'apporter des réponses les plus proches des besoins des familles accompagnées par nos services.

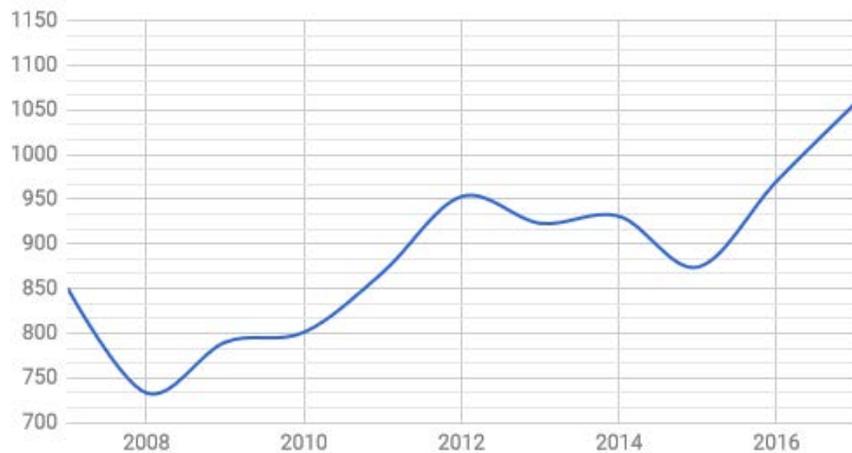
Qui sont les enfants accompagnés en AED et en AEMO ?

Le mouvement global des effectifs

Mouvement global des effectifs				
EFFECTIF GLOBAL	2014	2015	2016	2017
Mouvement global	931	874	970	1057
Présents au 1er janvier	568	571	554	659
Présents au 31 décembre	585	577	676	641
ADMISSIONS	363	303	416	398
SORTIES	346	297	294	416

Après une baisse en 2015, le nombre d'accompagnements à évoluer positivement depuis 2016. Ainsi, en 2016, le nombre de mineurs accompagné par le SEMO a augmenté de 11 %. En 2017, il a encore progressé de + 9 %.

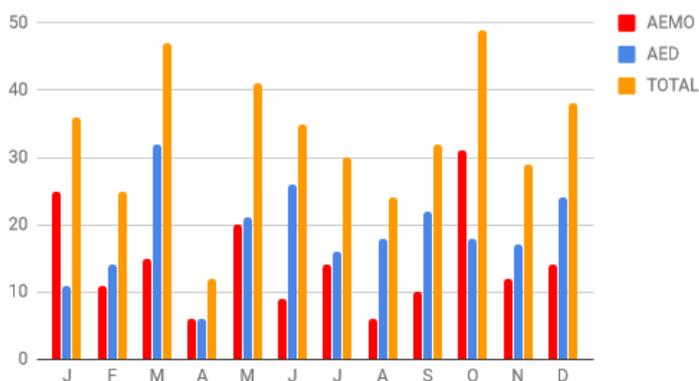
Evolution du mouvement global depuis 2007



En 2017, on constate une baisse des admissions et une forte hausse des sorties, peut-on dire que les accompagnements sont plus nombreux mais plus courts ?

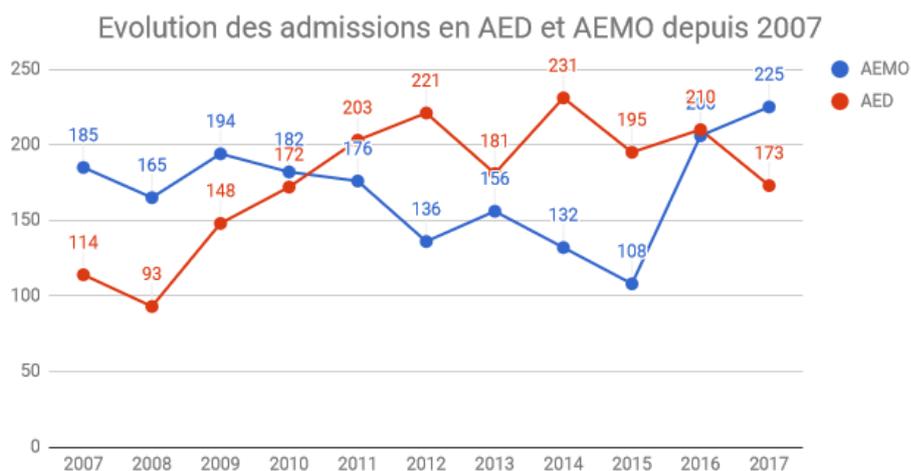
De 2015 à 2016, le nombre des admissions en AED a augmenté de 7% tandis que le nombre des admissions en AEMO a connu une augmentation très importante (+90%). En 2017, on note une augmentation de 7 % des AED et baisse de 16 % des AEMO par rapport à 2016. Ces écarts si importants sont-ils liés à la lecture des situations différentes selon le magistrat en place ? Rappelons que depuis 2015, chaque année, un nouveau juge des enfants est nommé.

Admission mensuelle par type de mesure en 2017



Le tableau ci-contre ne semble pas nous éclairer sur un lien probant entre le départ et l'arrivée d'un nouveau juge des enfants. Nous constatons juste que les mois de janvier, mars, juin et octobre sont des périodes où les admissions en AEMO sont les plus importantes, sachant que juin correspond au mois précédent le départ de l'ancienne Juge des Enfants et octobre celui de l'arrivée de la nouvelle.

Pour les AED, mars, juin, septembre et décembre sont les périodes les plus importants pour les admissions. Elles ont sans doute un lien avec les rythmes des périodes scolaires (fin des trimestres et début d'année scolaires) ?



Notons qu'en 2017, le nombre de journées des mesures AEMO dans le cadre d'une délégation de compétence représentait 7,12 % de l'activité "judiciaire", soit une augmentation de 42 % du nombre de journées "délégation de compétences" par rapport à 2016. Ce qui signifie que nous sommes de plus en plus sollicités par des tribunaux d'autres départements. Dans ces cas de figure, les enfants sont domiciliés chez l'un des parents et on nous demande d'intervenir chez l'autre parent sur des temps de vacances ou bien dans d'autres situations l'autre parent accueille, de façon permanente, l'autre partie de la fratrie.

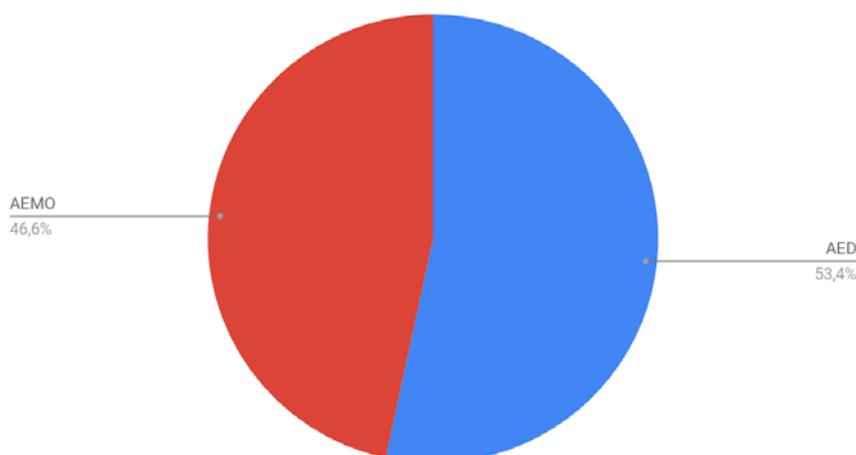
2016 avait été une année d'équilibre entre les admissions dans le cadre administratif et judiciaire. L'année 2017 est la première année depuis 2011 où les admissions en judiciaire sont plus importantes qu'en administratif. Nous avons questionné en 2016 l'évolution du regard des acteurs de la protection de l'enfance sur la nature de la notion de danger et l'adaptation du cadre de la réponse à apporter, il semble que la hausse des admissions en AEMO confirme la nécessité d'une réponse judiciaire à des problématiques rencontrées.

Les caractéristiques des effectifs.

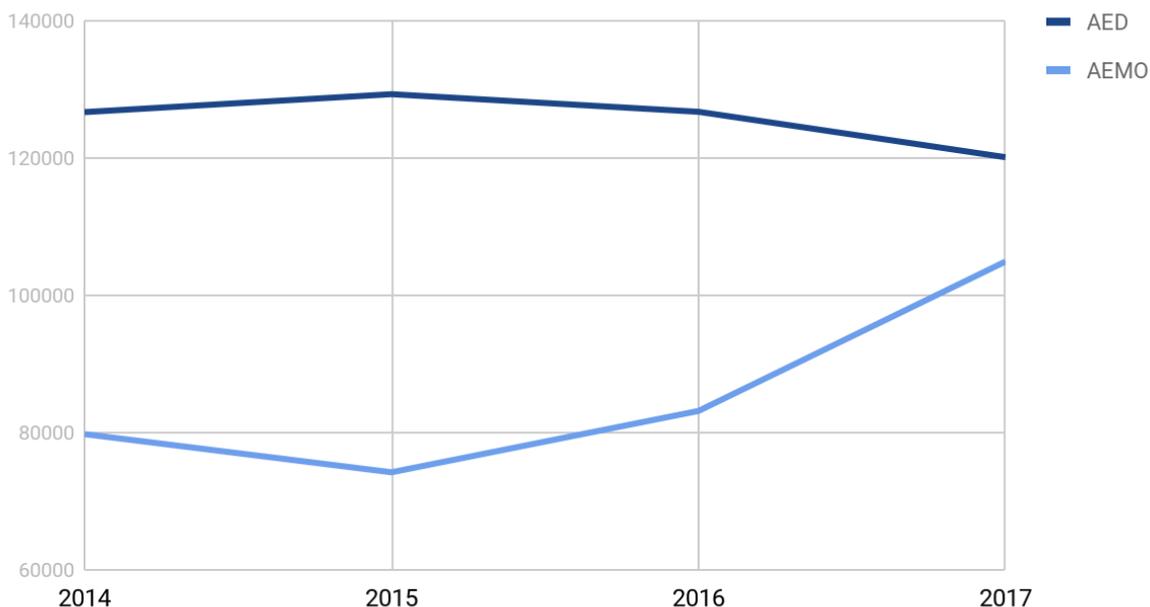
Le mouvement global par type de mesure : **une activité soutenue en 2017.**

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents avec la persistance d'une forte activité : 225038 journées ont été réalisées (120116 AED et 104922 AEMO).

Nombre de journées par types de mesures



Evolution du nombre de journées depuis 2014



Depuis 2014 le nombre de journées réalisées dans le cadre de l'AEMO a augmenté de 31.5%. Cette hausse a été particulièrement importante entre 2016 et 2017, puisqu'elle représente 26.17% d'augmentation.

En ce qui concerne les mesures d'AED, les chiffres en termes de journées réalisées révèlent une légère baisse de l'activité de 5.5% depuis 2016.

Globalement, en 2017, nous constatons une augmentation de 7.21 % de l'activité.

A première vue les chiffres de l'exercice 2017 laisse apparaître une tendance à la judiciarisation des situations. Ce qui pourrait venir expliquer en partie la baisse de l'activité en termes de journées en AED et l'augmentation de l'activité en termes de journées en AEMO.

Les effectifs par secteur et par types de mesures

Effectifs	Manosque			Forcalquier			Château-Arnoux			Digne-Les-Bains St-André les Alpes (AEMO)			Seyne/ Barcelonnette			TOTAL
	Riez/Oraison			AED	AEMO	global	AED	AEMO	global	AED	AEMO	global	AED	AEMO	global	
	AED	AEMO	global													
Mouvement global	221	198	419	74	47	121	134	89	223	133	121	254	20	20	40	1057
Présents au 01/01/2017	140	115	255	39	29	68	84	70	154	82	75	157	12	13	25	659
Présents au 31/12/2017	135	130	265	38	33	71	73	60	133	82	66	148	8	16	24	641
Admissions	81	83	164	35	18	53	50	19	69	51	46	97	8	7	15	398
Sorties	86	67	153	36	14	50	61	29	90	51	56	107	12	4	16	416

Depuis plusieurs années, le SEMO n'exerce pas d'AED sur le secteur de Saint-André les-Alpes.

Sur le secteur Sud (Manosque, Riez-Oraison, Forcalquier) :

Alors qu'en 2016, nous avons constaté une hausse des admissions de 143 à 200, ce chiffre a continué à augmenter en 2017 pour se fixer à 217. Cette hausse se concrétise pour les mesures AED :

Pour les AED, 93 admissions en 2015, 99 en 2016 et 116 en 2017.

Pour les AEMO, 50 en 2015, 101 en 2016 et 101 en 2017.

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur Sud est ainsi passé de 424 en 2015, à 476 en 2016 et 540 en 2017 (121 sur le secteur de Forcalquier et 419 sur le secteur de Manosque-Riez-Oraison).

Sur le secteur de Château Arnoux-Sisteron :

Alors qu'en 2016, nous avons constaté une augmentation des admissions à 108, en 2017 elles baissent à 69. Cette baisse se concrétise pour les 2 types de mesures :

- Pour les AED 53 admissions en 2015, 62 en 2016 et 50 en 2017.
- Pour les AEMO, 29 admissions en 2015, 46 en 2016 et 19 en 2017.
- Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur de Château Arnoux-Sisteron en 2015 était de 199, ils ont été 237 en 2016 et 223 en 2017.

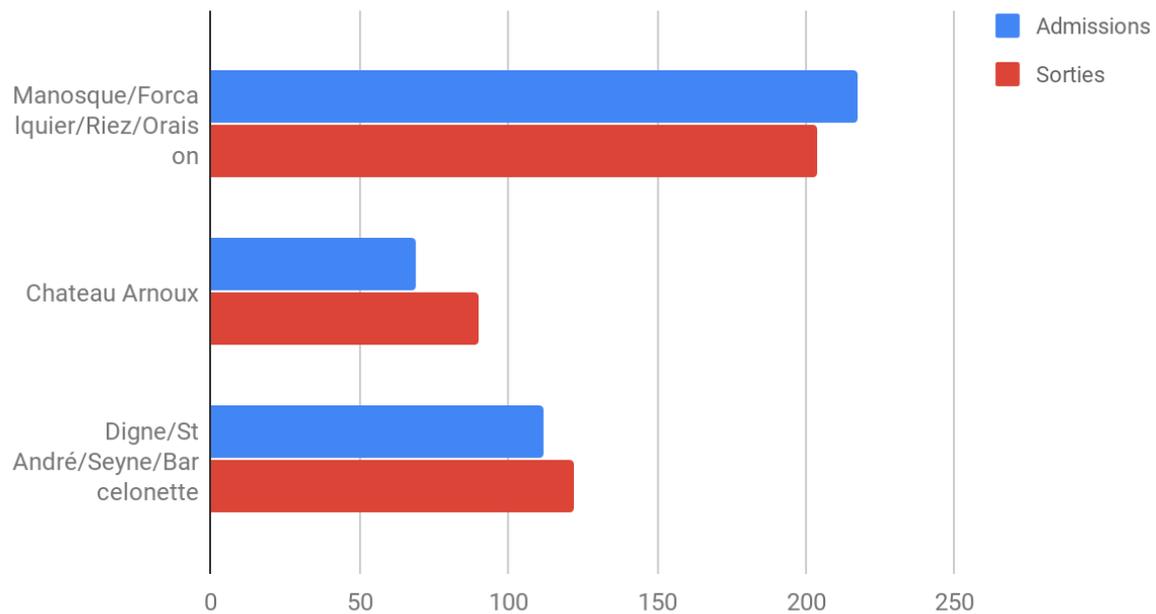
Sur le secteur de Digne les Bains- Saint André les Alpes- Barcelonnette :

Alors qu'en 2016, nous avons compté 108 admissions, ce chiffre a augmenté en 2017 à 112. Les chiffres de 2017 laissent apparaître une certaine stabilité des admissions concernant les deux types de mesures :

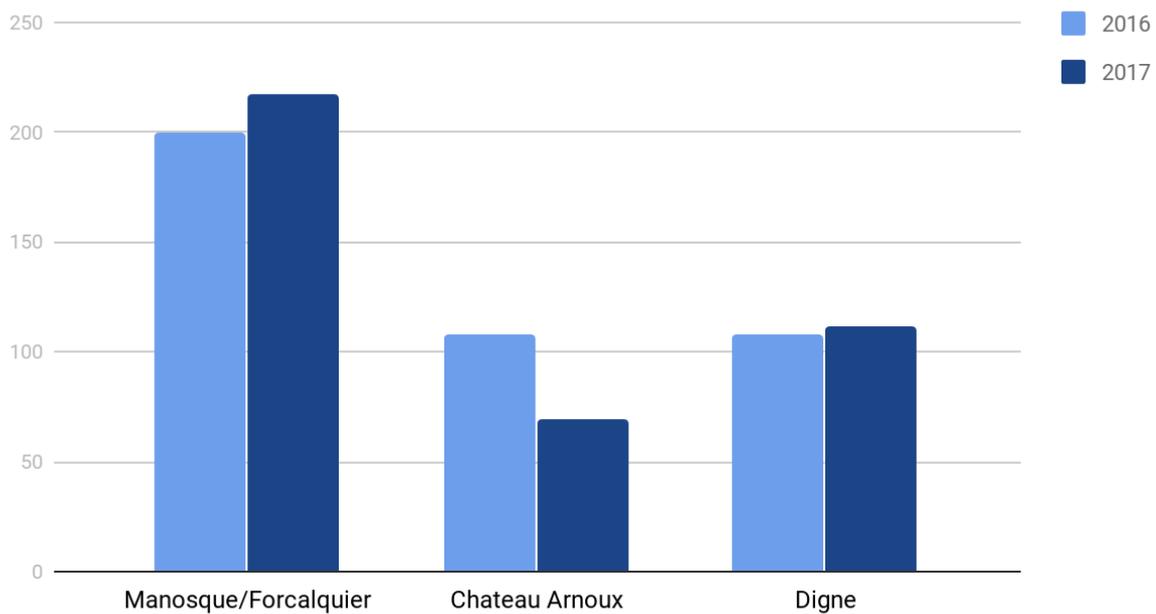
- Pour les AED 49 en 2015, 49 en 2016 et 53 en 2017.
- Pour les AEMO, 29 en 2015, 59 en 2016 et 53 en 2017.

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur de Digne les Bains- Saint André les Alpes- Barcelonnette est de 294.

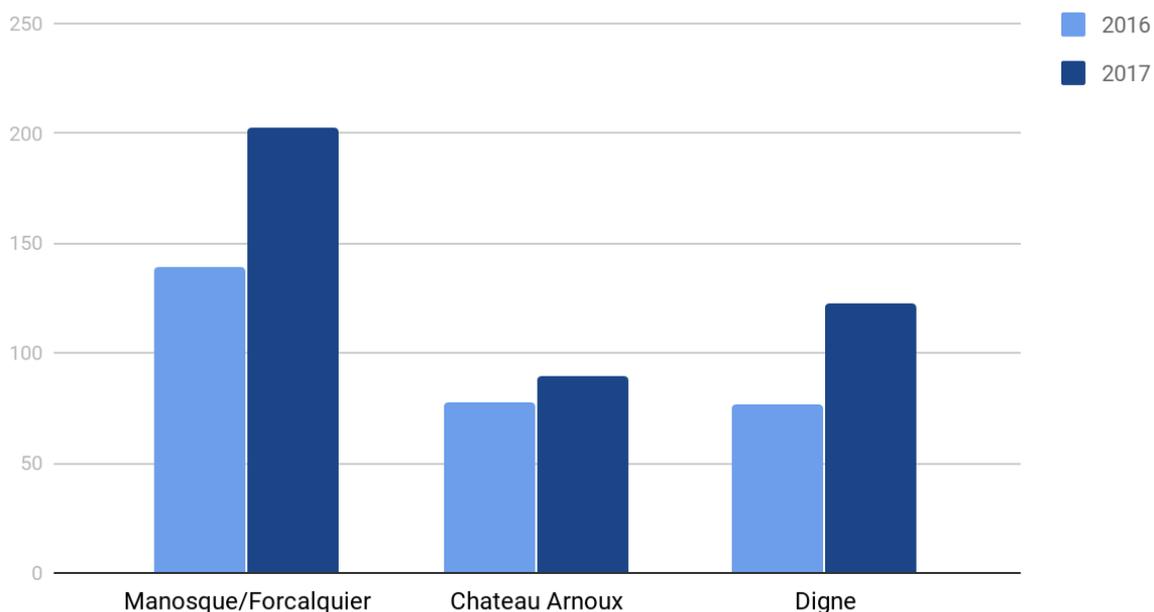
Admissions/Sorties 2017



Admissions 2017 par rapport à 2016



Sorties 2017 par rapport à 2016



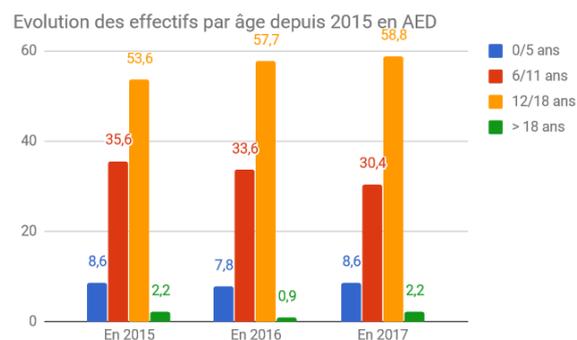
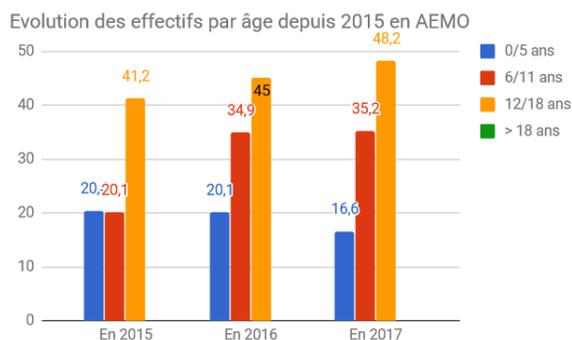
Les effectif par âge, par genre et par secteur

Au niveau départemental

Âges	AED		JUDICIAIRE		TOTAL
	féminin	masculin	féminin	masculin	
0/2 ANS	9	8	12	14	43
3/5 ANS	12	21	22	31	86
6/11 ANS	56	121	82	85	344
12/15 ANS	86	130	58	77	351
16/18 ANS	82	44	46	48	220
> 18 ANS	7	6	0	0	13
TOTAL	252	330	220	255	1057
TOTAL	582		475		

Nous continuons à intervenir plus auprès des garçons, aussi bien dans le cadre administratif que judiciaire.

Depuis 2015, nous notons une évolution significative de la tranche d'âge des 6-11 ans dans le cadre judiciaire (+ 15 points) alors que cette tranche d'âge perd 5 points dans le cadre administratif.



Cette proportion importante de mesures judiciaires pour les 6-11 ans interpellée sur notre intervention, sont-elles trop dégradées pour intervenir dans le cadre administratif ? La nature du danger est-elle trop grave pour la traiter dans le cadre administratif ? Ce type de mesure est-elle assez connue des parents en difficultés ou des professionnels de l'enfance ?

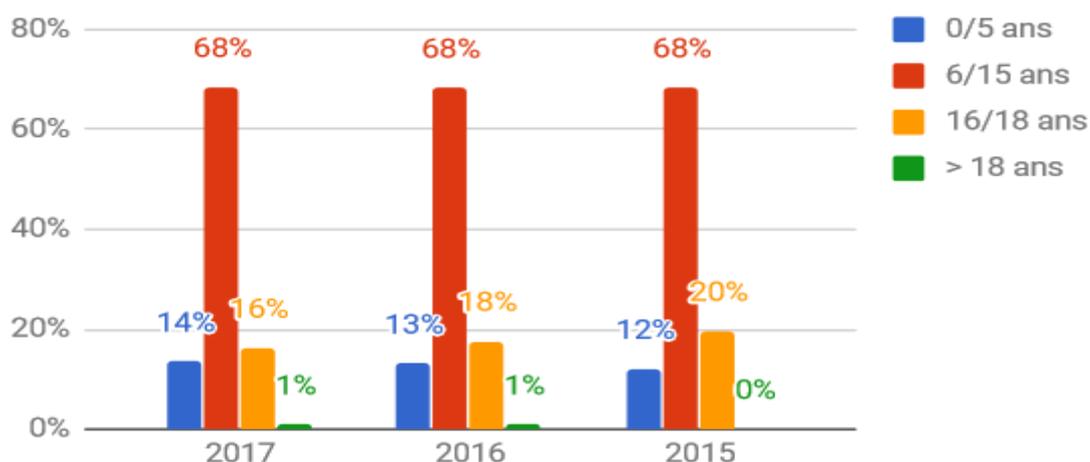
En premier lieu, il est important de participer à côté du Conseil départemental, chef de file de la protection de l'enfance, à la promotion de la connaissance de cette mesure le plus tôt possible comme une mesure de prévention et ce afin d'éviter d'intervenir plus tard dans des situations dégradées et dramatiques pour les enfants et leurs familles.

La proportion des enfants âgés de moins de 5 ans reste stable en AED et diminue en AEMO (- 4 points). Il reste néanmoins important que nous enrichissions notre approche pluridisciplinaire au bénéfice des besoins de cette tranche d'âge par des travailleurs sociaux spécialisés dans la petite enfance au même titre que l'apport de compétences spécifiques d'éducateurs spécialisés, d'assistantes sociales, de psychologues et de pédopsychiatres.

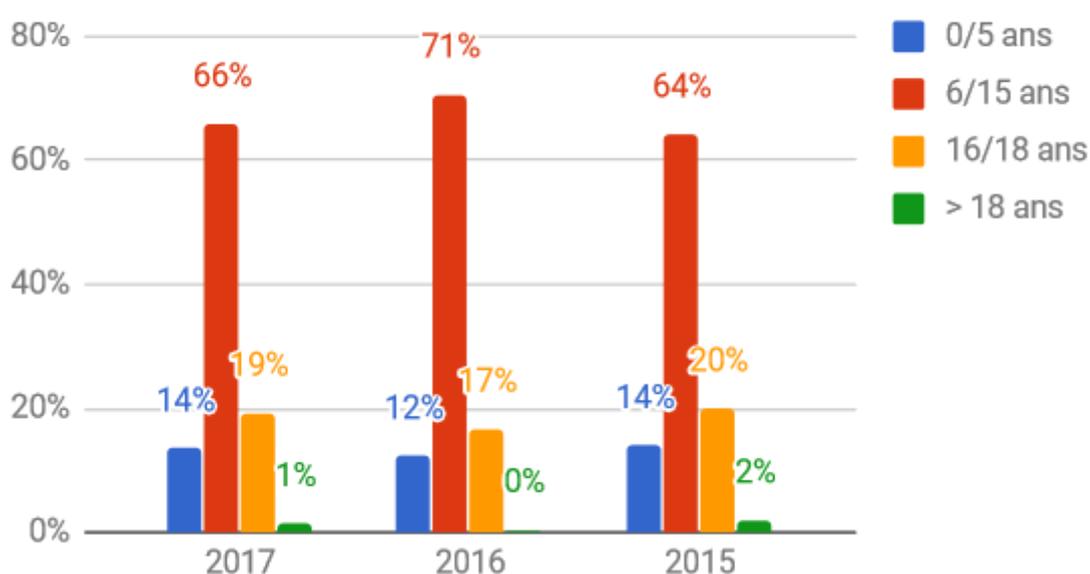
Par secteur

Effectifs	Manosque/Riez/Oraison/Forcalquier	Château-Arnoux/Sisteron	Digne-Les-Bains/Vallées la blanche, Ubaye, Haut Verdon et Haut Var	Total
0/5 ans	5,6%	2,8%	4,4%	12,9%
6/15 ans	32,92%	14,4%	18,4%	65,75%
16/18 ans	11,35%	3,4%	5,4%	20,15%
> 18 ans	0,47%	0,4%	0,4%	1,23%
Total	50,33%	21,0%	28,7%	100,0%

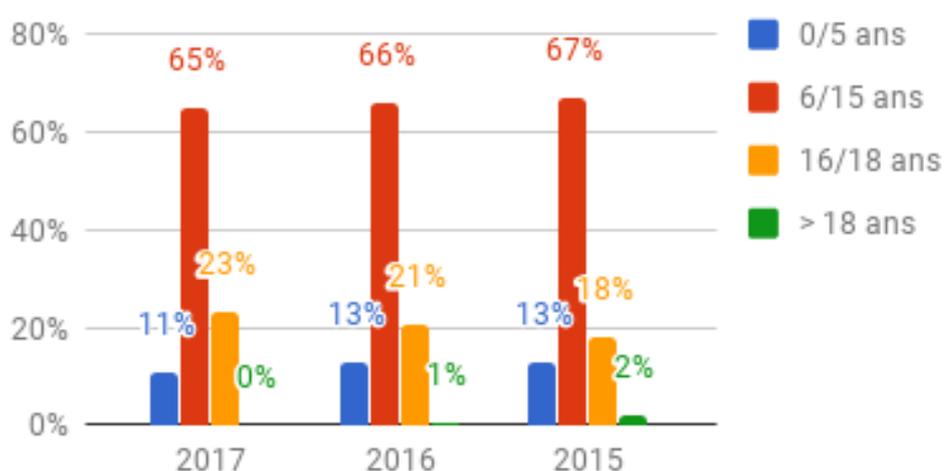
Evolution de la proportion des tranches d'âge dans les effectifs sur le secteur Val de Durance depuis 2015



Evolution de la proportion des tranches d'âge dans les effectifs sur le secteur Digne les bains/ Vallées de la Blanche, Ubaye, Haut Verdon et Haut Var depuis 2015



Evolution de la proportion des tranches d'âge dans les effectifs sur le secteur Manosque/ Forcalquier/ Riez/ Oraison depuis 2015



Quel que soit le secteur d'intervention, nous accompagnons en majorité un public scolaire (6-15 ans). Public sans doute le plus encadré par des professionnels et où les dispositifs d'accompagnement social peuvent être plus facilement proposés aux familles qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants et où les situations de danger sont plus facilement repérables.

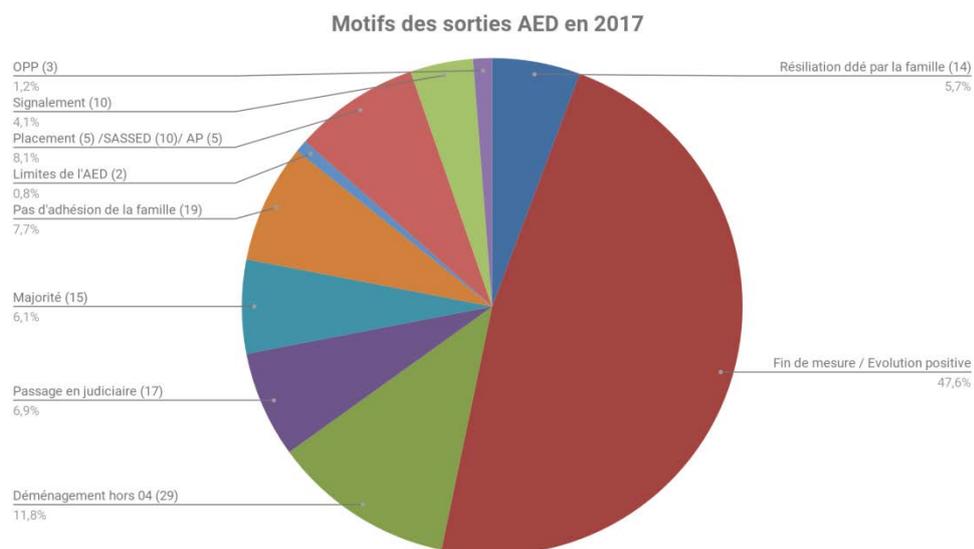
La proportion du public de la petite enfance reste aussi significatif et comme nous l'évoquions doit nous imposer d'enrichir une approche pluridisciplinaire. De la même façon le public des 15-18 ans nous amène à apporter des réponses aussi diverses que les besoins repérés.

Le public médian

Le « médian statistique » du public du SEMO est un garçon qui a entre 6 et 11 ans et qui a plus de chances d'être accompagné par une professionnelle pour une durée comprise entre 12 et 24 mois. Il habite près d'une structure du service social départemental, ce qui a plus facilement permis le repérage de sa situation en amont. Par contre en 2017, il y a plus de probabilités qu'un enfant soit admis dans le dispositif judiciaire que dans l'administratif.

Vers la fin de la mesure

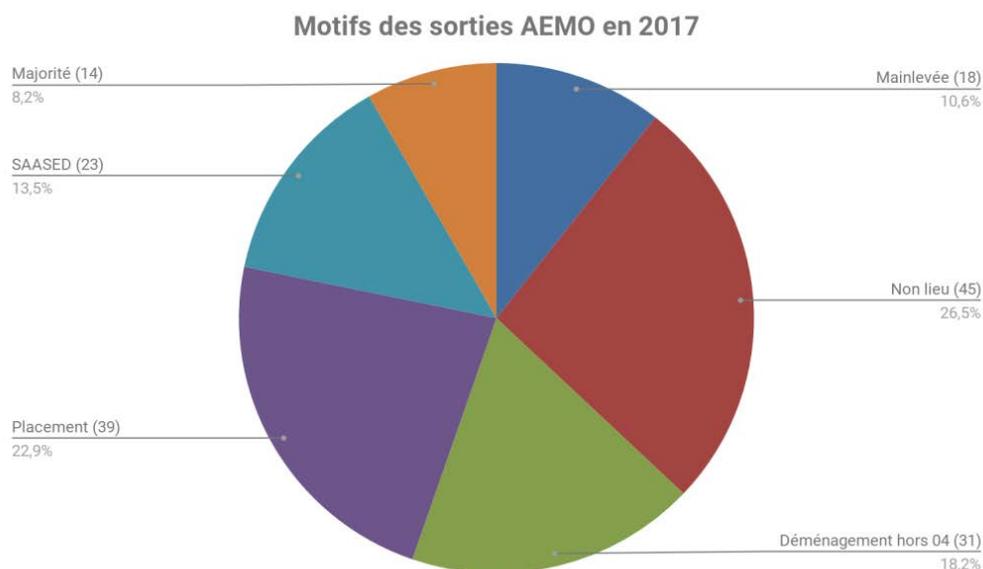
Les motifs des sorties en aed et en aemo



La fin d'une mesure pour une évolution

positive de la situation reste le motif principal de l'arrêt d'une AED, cependant cette proportion perd 9 points par rapport à 2016. Cette baisse peut s'expliquer par une hausse importante des arrêts à cause d'un déménagement (+ 5 points), par le manque d'adhésion de la famille à la mesure d'AED (+ 2 points) et par un signalement de la situation aux autorités judiciaires (+ 1 point). Notons que les demandes de placement (Accueil Provisoire, eu service d'accueil et d'accompagnement et de soutien éducatif à domicile :

SAASED) n'ont pas augmenté proportionnellement au regard du nombre de mesures exercées.



Cette année, les arrêts des AEMO pour une amélioration de la situation ont nettement baissé par rapport à 2016 (-12 points) et ne représente qu'environ 36 % des arrêts des AEMO. Le passage d'une AEMO en SAASED a considérablement augmenté + 11 points et représente 13,5 % des arrêts. Il semblerait que les professionnels estiment que certaines situations méritent une intervention plus soutenue que, faute d'autres dispositifs intermédiaires, seules les mesures de SAASED peuvent apporter. Toutefois cette mesure de placement à domicile comme son nom l'indique demeure une mesure de placement. D'autant, que les demandes de placement ont baissé de 7 points mais représentent toujours environ 23 % des arrêts.

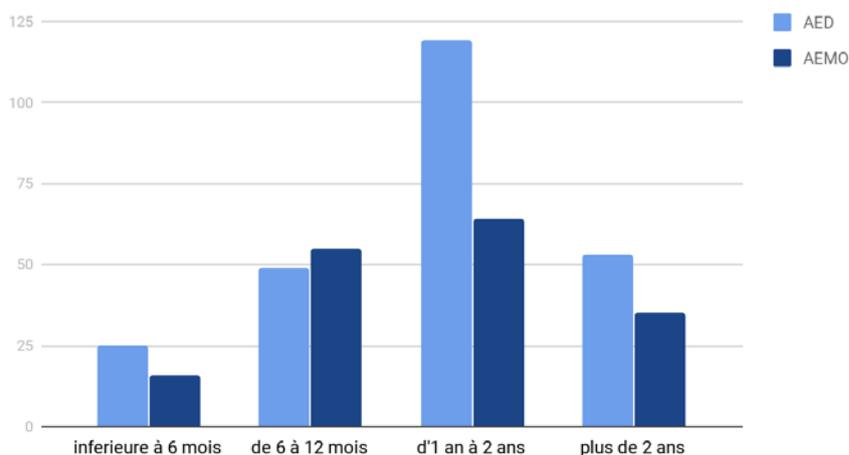
Ces derniers points nous confortent dans la nécessité de développer des dispositifs alternatifs en terme d'accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance et ce pour être le plus proche des besoins des enfants et des familles et ainsi éviter la dégradation des situations qui parfois amène des réponses disproportionnées par manque d'outils disponibles.

Enfin, que ce soit dans le cadre de l'AED ou de l'AEMO, le motif premier de la sortie du dispositif est du fait de l'amélioration de la situation.

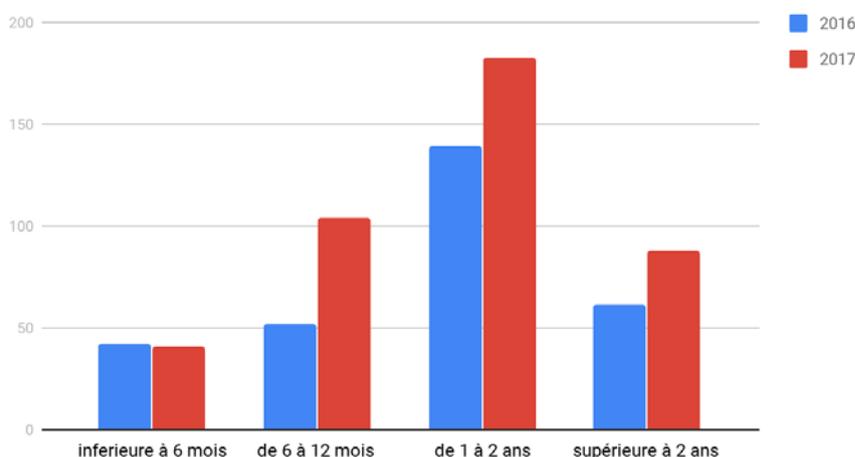
La durée des mesures :

Durée des mesures AED et AEMO				
		AED	AEMO	TOTAL
Inférieur à 6 mois		25	16	41 (9,8%)
De 6 mois à 12 mois		49	55	104 (25 %)
De 1 an à 2 ans		119	64	183 (43,9 %)
Plus de 2 ans		53	35	88 (21,15 %)
TOTAL		246	170	416

Durée des mesures AED et des mesures AEMO



Evolution de la durée des mesures entre 2016 et 2017



D'un point de vue général, mise à part une légère baisse à constater au niveau des mesures AEMO de moins de six mois, la durée des mesures a tendance à s'allonger. Nous pouvons expliquer l'allongement de la durée des mesures AEMO de 6 mois à 12 mois (+ 26) et d'1 an à 2 ans (environ un tiers supplémentaire) par la nette augmentation du nombre de mesures d'AEMO, 31.5%, depuis 2014.

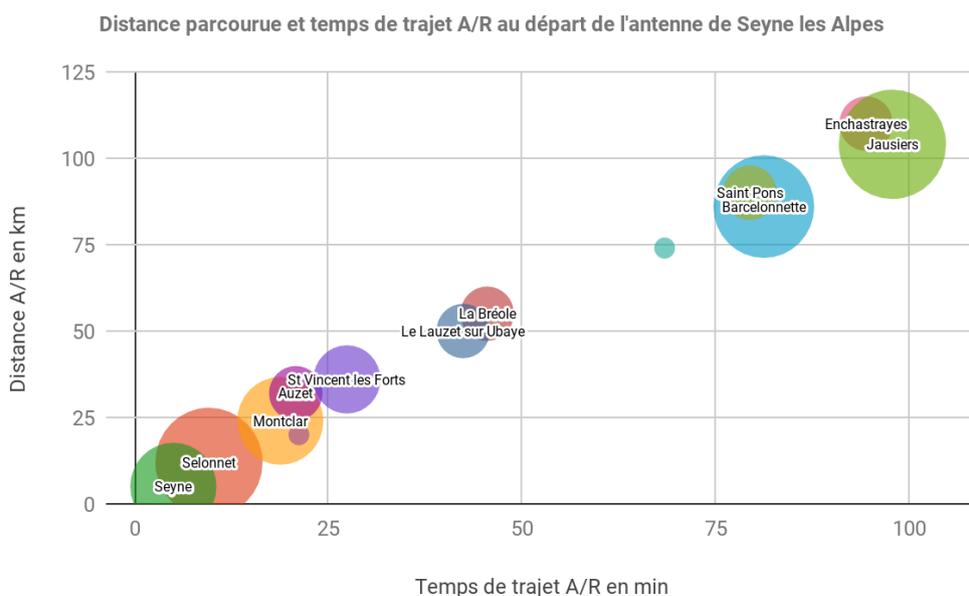
Par ailleurs, les délais de mise en place des mesures de placements, SAASED notamment, participent également à expliquer ce phénomène. En effet, dans ces situations particulières, dans lesquelles l'application de la décision du magistrat prononcée en termes de mise en protection des mineurs en danger, est mise en attente. Faute de place, le SEMO continue

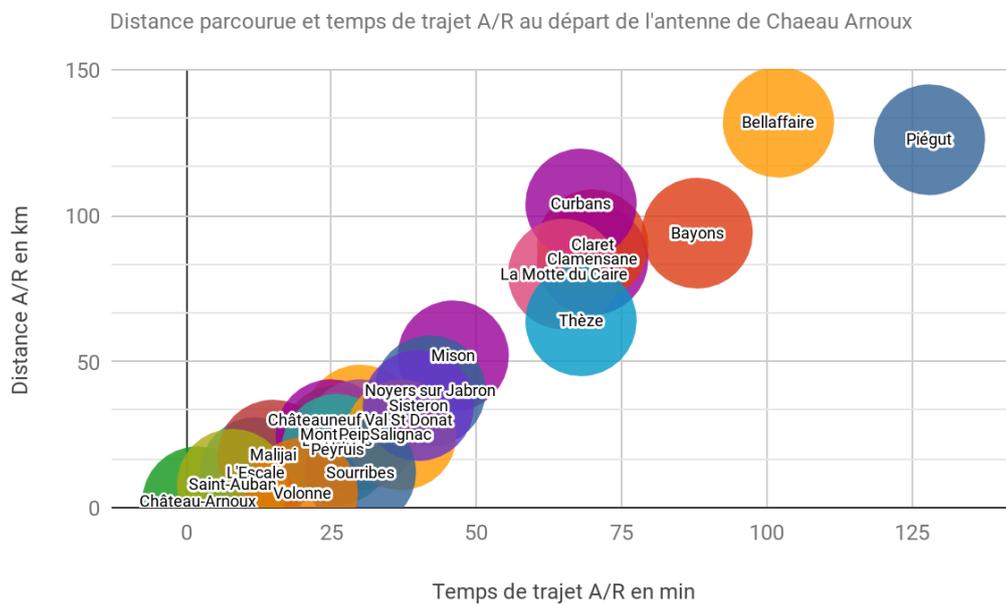
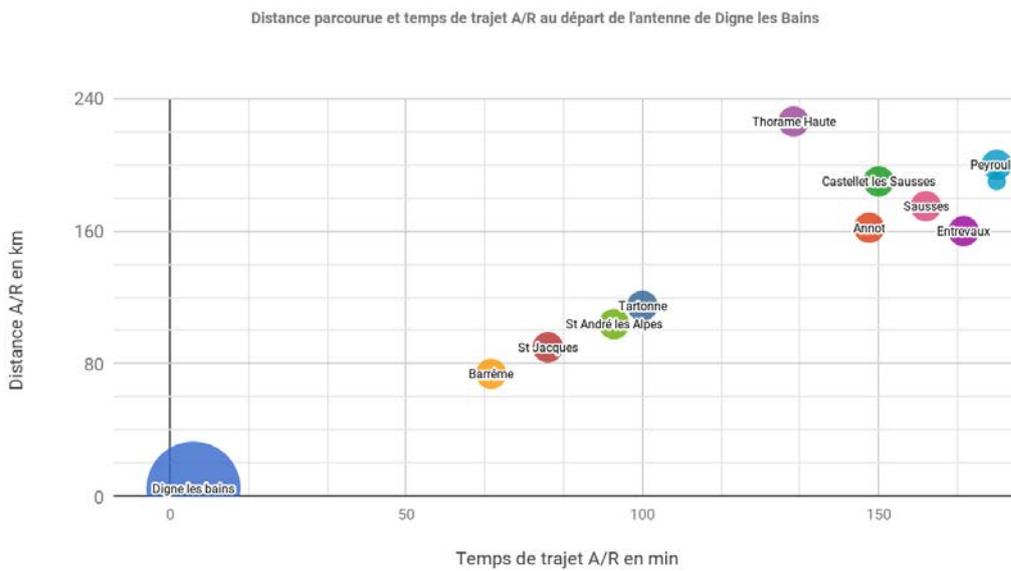
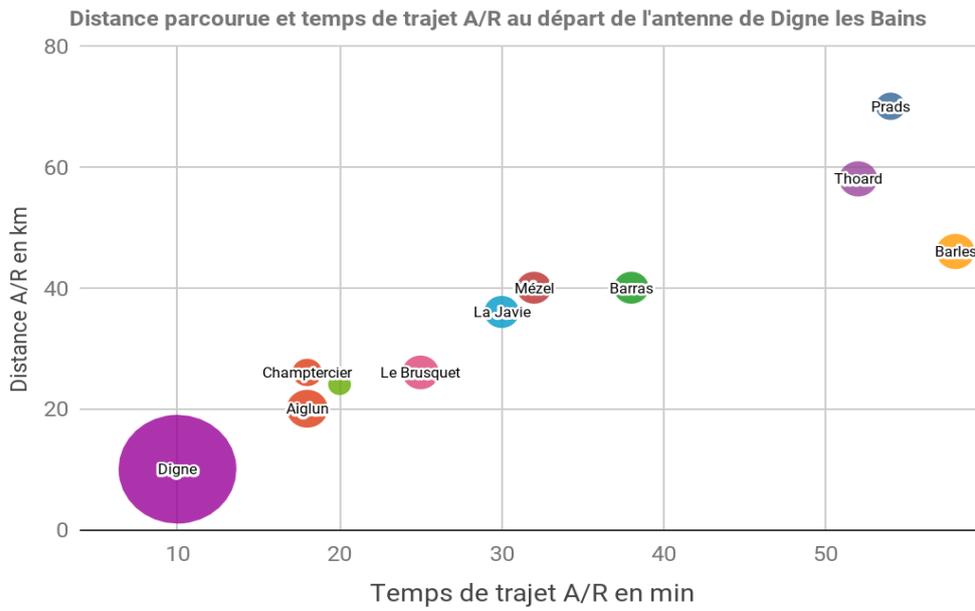
d'intervenir pendant plusieurs mois. Les professionnels exercent alors leurs missions dans des contextes familiaux emprunts de grands dangers. Tandis que ces situations nécessitent une présence répétée et un rythme d'intervention plus soutenu, elles exigent aussi une organisation particulière afin d'adapter les accompagnements éducatifs.

Comment intervenons-nous ?

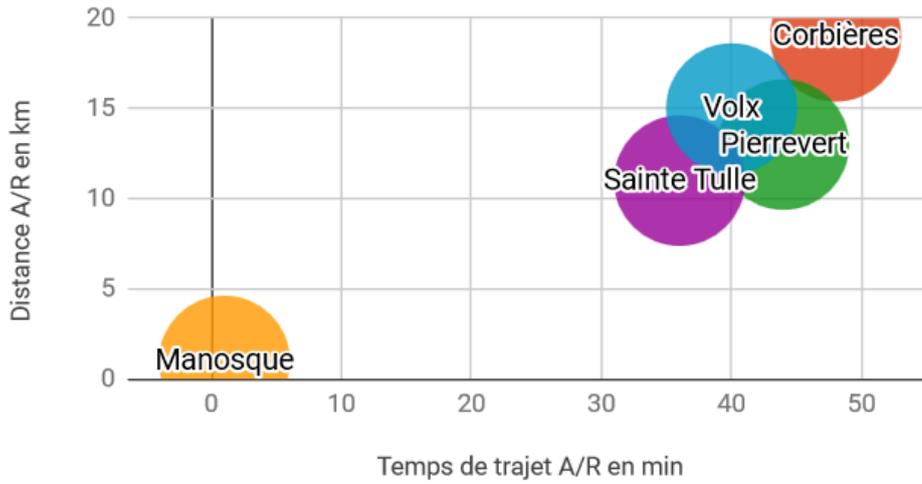
La répartition géographique des mesures

Comme l'année passée, nous intervenons dans 85 villes du département et ainsi nous couvrons une grande partie du territoire. Cette année, nous vous proposons de vous présenter une autre réalité de cette répartition géographique. Les schémas suivants vous présentent ce que peut signifier d'intervenir dans telle ou telle villes à partir des antennes départementales du SEMO. Néanmoins ces chiffres en termes de temps ou de kilomètres ne prennent pas en compte les aléas liés à la circulation; suivre un camion, un tracteur, un car ou un camping-car va influencer sur le temps de trajet; comme un éboulement sur une route va dévier le trajet et augmenter les kilomètres. Bref, cela ne reste qu'un aperçu du quotidien d'un éducateur ou d'un chef de service...

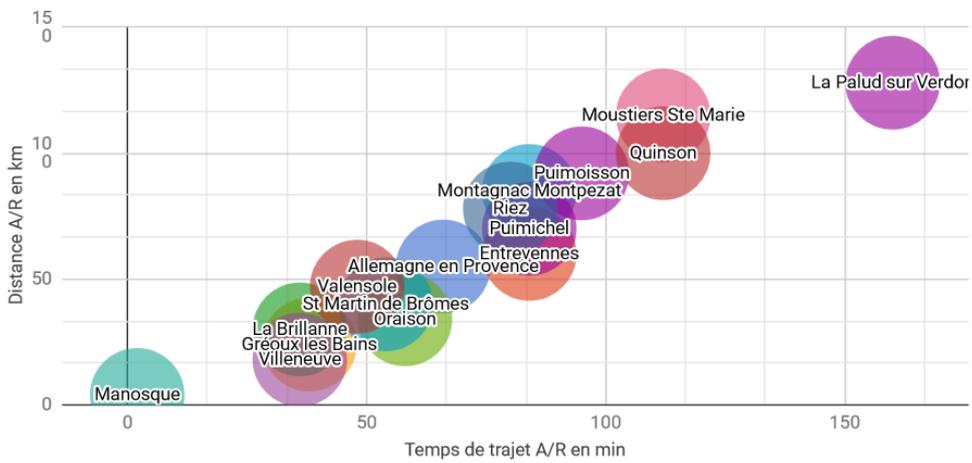




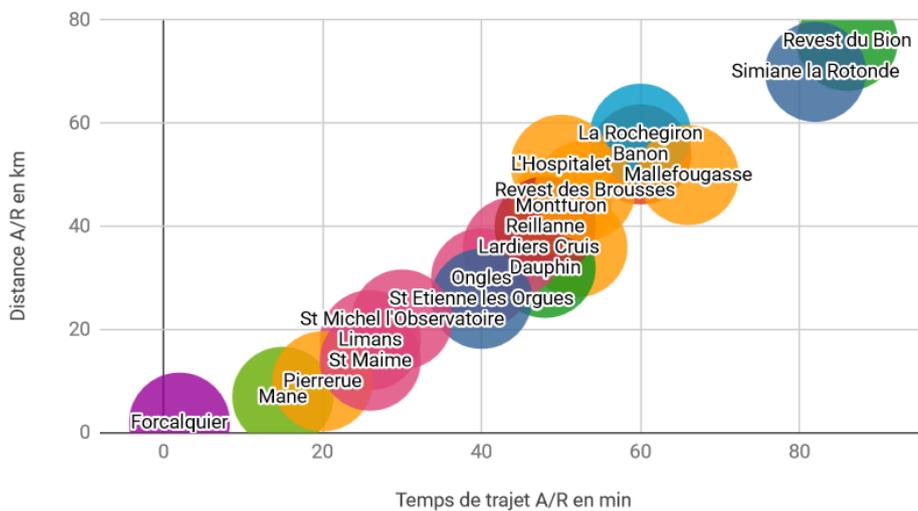
Distance parcourue et temps de trajet A/R au départ de l'antenne de Manosque sur le secteur de Manosque



Distance parcourue et temps de trajet A/R au départ de l'antenne de Manosque sur le secteur de Riez/Oraison

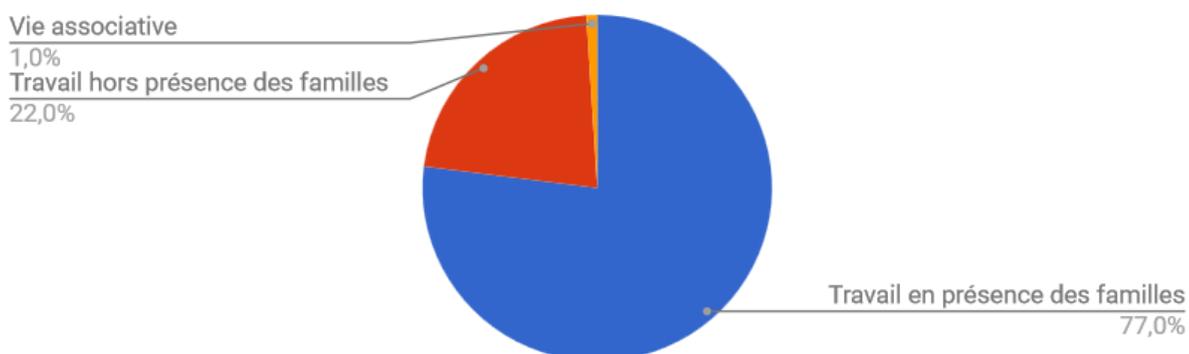


Distance parcourue et temps de trajet A/R au départ de l'antenne de Forcalquier



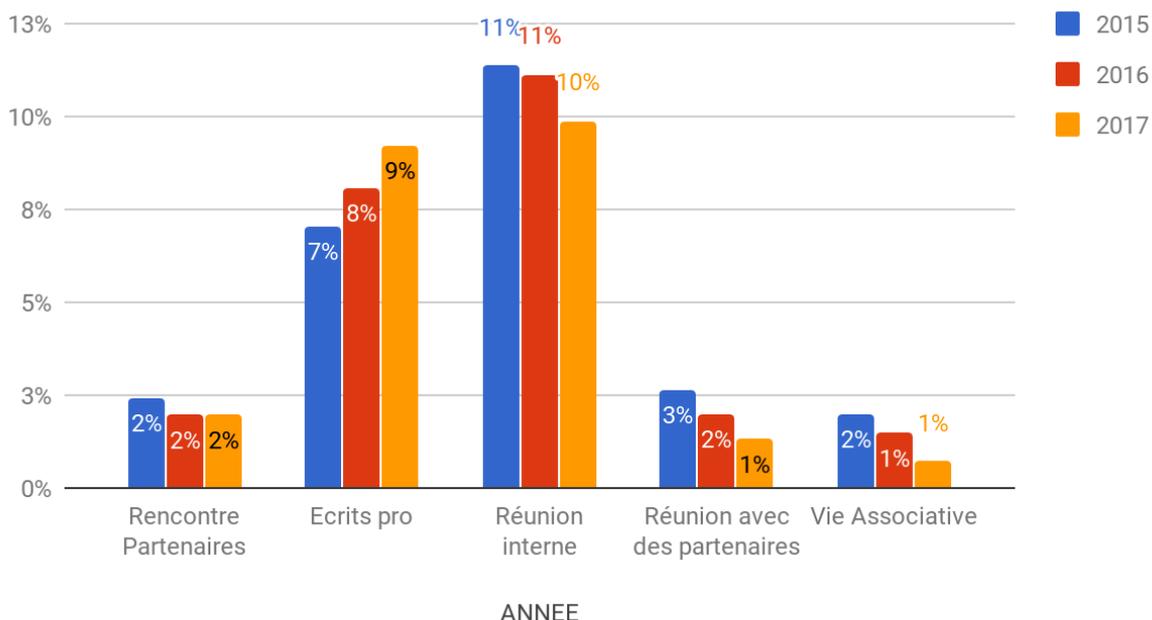
L'organisation du temps de travail

Répartition du temps de travail en 2017

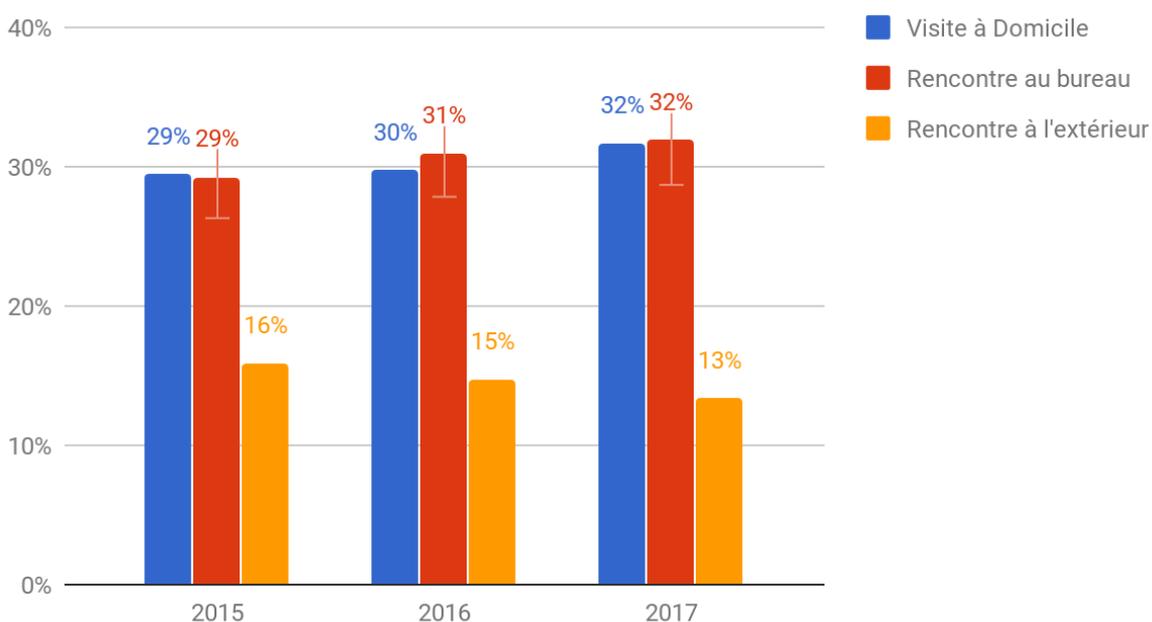


Depuis plusieurs années, les travailleurs sociaux remplissent des fiches horaires qui sont traitées par le service GRH. Cela nous permet de rendre lisible l'utilisation du temps travaillé et de son utilisation. Nous constatons quel que soit l'effectif par travailleur social, il y consacre autant de temps malgré l'augmentation du temps consacré aux écrits aux déplacements (11 %) mais souvent au détriment de sa participation à la vie associative.

Evolution depuis 2015 du temps travail par catégorie hors présence avec les familles



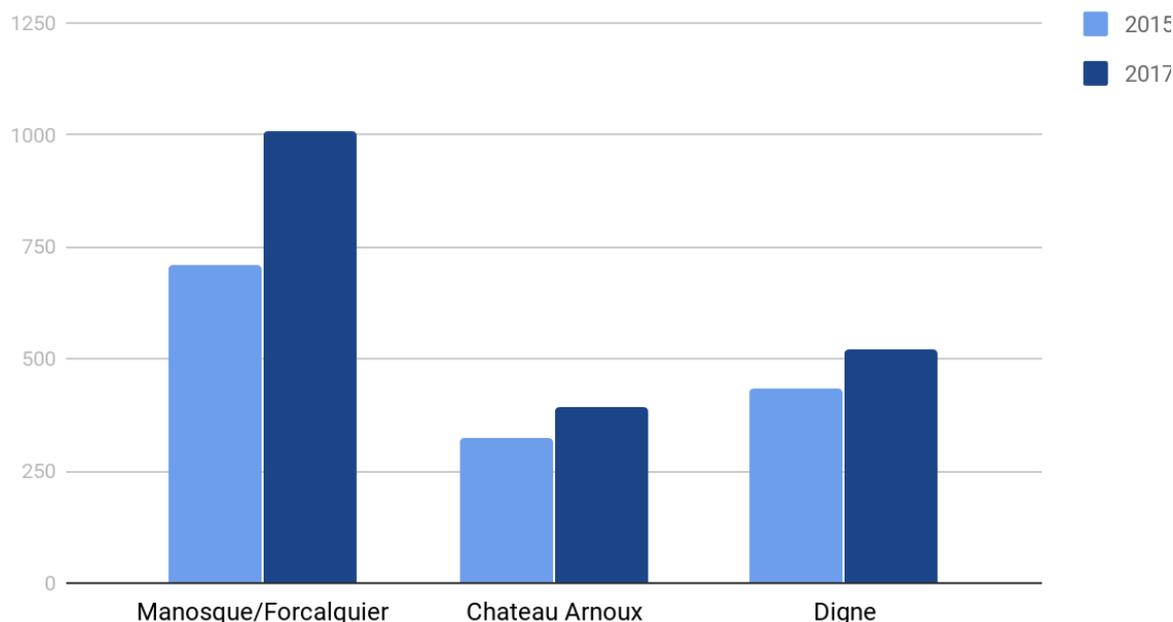
Evolution de la proportion du temps travaillé en présence des familles



On constate que la part du temps consacré aux écrits augmente au détriment de la participation à la vie associative. Quant à la part consacrée, aux rencontres, avec les familles (à domicile ou au bureau) elle reste le même quelle que soit la charge de l'activité en nombre de mesures exercées et ces modalités de rencontre à domicile ou au bureau reste une priorité sur les rencontres à l'extérieur.

Un aspect du travail éducatif : les écrits

Evolution du nombre d'écrits par secteurs



En 2017, au total, le SEMO a transmis 1923 écrits dont 955 concernant les mesures d'AED et 968 dans le cadre de l'AEMO.

Depuis 2015, les chiffres montrent une forte augmentation du nombre des écrits (23%).

Cette hausse du nombre des écrits peut être reliée à celle du nombre de mineurs accompagnés par le service. En 2017, nous avons accompagné 621 familles et 1057 jeunes dans 85 villes. Le nombre de mineurs accompagnés est en hausse, tout comme le nombre de familles. Dans ces conditions, les écrits rédigés par le SEMO sont plus nombreux qu'en 2016.

En 2017, les différents professionnels du SEMO ont pu bénéficier d'une formation de cinq jours intitulée "*Les écrits professionnels en protection de l'enfance*". Cette formation dispensée par Mme Laure DOURGNON, juriste spécialisée, avait plusieurs objectifs :

- améliorer la qualité des écrits sociaux en vue de faciliter toute prise de décision ;
- maîtriser les principes de base de la rédaction ;
- utiliser des techniques rédactionnelles adaptées afin d'élaborer des rapports structurés, clairs, concis et argumentés en fonctions des faits ;
- comprendre les objectifs et la finalité du rapport comme outil d'aide à la décision institutionnelle ;
- maîtriser les règles de méthodologie pour optimiser la qualité des écrits ;
- acquérir des techniques et outils directement opérationnels ;

- rédiger dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques et se constituer une éthique de l'écrit ;

Cette formation a participé à améliorer notre capacité collective à caractériser le danger ou les risques de danger dans les écrits professionnels afin de favoriser la prise de décision par les autorités compétentes.

Conclusion

Encore une année où nos effectifs ont augmenté et la première depuis 2007 où les admissions dans le cadre judiciaire sont plus importantes que dans le cadre administratif. Néanmoins, notre activité reste un peu plus importante dans le dispositif AED qu'en AEMO.

Comme nous l'avancions l'année passée, le lien entre le risque de danger, le danger avéré et la réalité de l'adhésion des titulaires de l'autorité parentale a évolué et nous pouvons dire que la saisine de l'autorité judiciaire semble être un dispositif encore adapté, dans certaines situations.

L'analyse des sorties des dispositifs nous conforte dans le fait que le dispositif d'AED et d'AEMO est dans la majorité des situations une réponse adaptée et qui permet une évolution positive des situations. Néanmoins, la nécessité de développer des dispositifs alternatifs en termes d'accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance demeure d'actualité.

Il est indispensable de continuer à travailler en lien étroit avec les professionnels de l'enfance tout en respectant les missions des uns et des autres, dans le respect des regards croisés et dans le souci des droits des enfants et des parents.

Comme nous l'avons constaté, nos effectifs ont augmenté cette année et pour la première fois depuis 10 ans, la hausse des admissions en AEMO a été tellement importante que la part des mesures judiciaires dans notre activité est équivalente à celle des mesures administratives.

Alors que le SEMO est longtemps resté un exemple assez unique au niveau régional mais aussi national, de l'application de la Loi 2007-293, sa situation a brusquement évolué cette année. En cela, nous voyons surtout l'influence de changements à l'extérieur de notre organisation, et notamment dans le cadre de nos différents partenariats.

Dans le cadre de ces partenariats, il nous faut continuer à affiner l'analyse des situations familiales, notamment en examinant le lien entre le risque de danger, le danger avéré et la réalité de l'adhésion des titulaires de l'autorité parentale à l'accompagnement proposé.

Quelles que soient les causes réelles de cette évolution qui semblent se prolonger à ce jour, nous continuons à organiser notre action et à favoriser son amélioration.

Il apparaît toujours que la majeure partie des mesures exercées par le SEMO s'arrêtent car la situation a évolué de façon positive au regard des conditions de développement des mineurs accompagnés dans leurs familles.

Dans le même temps, nous notons une augmentation des placements demandés par le SEMO cette année. L'analyse de cette tendance est toujours à prendre en compte, a fortiori dans le contexte actuel de saturation des dispositifs d'accueil de mineurs sur le département.

Étant depuis l'an passé en mesure d'évaluer la répartition moyenne des différentes actions d'un travailleur social sur une semaine, nous avons pu mettre en valeur l'importance du temps passé auprès des membres des familles accompagnées.

Pour cela, les différents professionnels de l'équipe pluridisciplinaire se déplacent beaucoup tout en tentant de rationaliser leurs interventions sur chaque commune. Cependant, nous ne pouvons que constater que ces tentatives visant une organisation optimale sont régulièrement mises à mal par l'incertitude inhérente à l'exercice de mesures en milieu ouvert...

De plus, nous constatons que la hausse du nombre de mineurs accompagnés semble avoir mécaniquement augmenté le nombre des écrits rédigés par le SEMO. Ils sont plus nombreux qu'en 2015.

Malgré cela, l'accompagnement de proximité et le temps passé auprès des familles pour favoriser un changement positif restent parmi les fondements de l'identité du SEMO. Dans un environnement qui évolue vite, nous souhaitons conserver ces valeurs, tout en affinant nos capacités d'analyse :

- du public et de ses besoins ;
- de l'évolution des situations familiales entre le début et la fin des mesures exercées ;
- de la nécessaire adaptation de nos moyens, voire de nos modes d'interventions, telles que l'AEMO/AED renforcée, à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et du territoire.

Pascal FORTIN
Chef de service SEMO secteur Nord
Jean-Baptiste LOZAC'H
Chef de service SEMO secteur Sud

**LE SERVICE DE
PRÉVENTION
SPÉCIALISÉE**

Introduction

L'efficacité d'un service de prévention spécialisée repose sur un juste équilibre entre la présence sociale (dans la rue, au local ou sur des événements partenaires), l'élaboration et la réalisation d'actions éducatives ou spécifiques et les accompagnements individuels qui en découlent. A cela s'ajoute des temps dédiés aux écrits professionnels et à différentes réunions : réunions d'équipe ou partenariales, groupes de travail, vie associative, contribution à des dispositifs transversaux...

En 2017, 39 % du temps de travail des équipes a été dédié à la présence sociale et 35 % aux accompagnements ; cette donnée est importante et permet de toucher du doigt l'une des particularités de la prévention spécialisée, qui en conditionne l'action : l'absence de mandat nominatif et son corolaire, la libre adhésion. Cette particularité rend en effet obligatoire que nous allions à la rencontre des jeunes et que nous prenions le temps d'établir des contacts qui, une fois le lien noué, pourront déboucher sur des accompagnements individuels ou collectifs. Nous voyons là que le temps passé par les équipes à construire la relation est équivalent à celui passé à accompagner les jeunes qui auront accepté cette relation.

Il s'agit donc pour les professionnels de jongler en permanence avec les différentes modalités qui sont interdépendantes, dans un mouvement perpétuel : du travail de rue va dépendre notre connaissance de nouveaux jeunes pour qui il faudra dégager du temps afin d'organiser une sortie, tout en privilégiant les espaces permettant des entretiens individuels.

L'actualité du service en 2017, et notamment la mobilisation forte des équipes sur des projets de grande envergure, ont un peu déséquilibré cette fragile articulation entre nos modalités d'actions en réduisant le temps accordé au travail de rue. Nous nous efforcerons de retrouver cet équilibre indispensable en 2018.

Le présent document vous permettra d'appréhender le résultat du travail effectué tout au long de l'année d'un point de vue départemental, le détail des actions de chacun des services faisant l'objet d'un rapport annexe.

Jeunes en contacts

Il s'agit de l'ensemble des jeunes que le service connaît (au minimum le prénom et le lieu de résidence) et avec qui nous avons été en contact cette année. Pour qu'il soit considéré « en contact », il faut également que le jeune connaisse le service et ses missions.

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	3	9	23	73	34	37	20	47	8	21	88	187	275
Manosque	11	10	22	87	5	26	14	36	8	34	60	193	253
Total /sexe	14	19	45	160	39	63	34	83	16	55	148	380	528
TOTAL	33		205		102		117		71		528		
%	6,3%		38,8%		19,3%		22,2%		13,4%				
	2016 : 6,3%		2016 : 35 %		2016 : 22,2%		2016 : 22%		2016 :14,4 2015 : 9,5%				
	2015 : 10,6%		2015 : 38,7%		2015 : 20,2%		2015 : 21%						

Nous notons cette année encore une stabilité des jeunes de **plus de 18 ans** et la confirmation d'une augmentation des jeunes de **plus de 20 ans** qui continuent de solliciter le service. Il s'agit principalement de jeunes ayant bénéficié d'accompagnement et pour qui l'équipe constitue une référence, mais un nombre grandissant de nouveaux contacts chez les plus âgés nous invitent également à réfléchir à notre manière de répondre aux sollicitations, et met en lumière le déficit de réponse concernant une proportion importante qui se retrouve sans solution adaptée à une situation souvent à la croisée de plusieurs dispositifs (besoin de soin, non recours MDPH, pas de logement, problèmes financiers...) limitant leur accès à l'autonomie.

Les jeunes de 10 à 16 ans, conformément aux objectifs, constituent plus de 45% du public accompagné cette année. En tout, ce sont **340 mineurs et 188 jeunes majeurs** qui ont « librement adhéré » et qui ont, de ce fait, été en contact d'une manière ou d'une autre avec les éducateurs du service de prévention spécialisée.

Nouveaux jeunes en contacts

Les nouveaux contacts sont ceux qui ont été établis au cours de l'année. Ils représentent 38 % de l'effectif total. La majorité des jeunes rencontrés cette année a moins de 16 ans (64%) et 28% sont des filles. Il s'agit là de deux des objectifs que s'est fixé le service depuis plusieurs années : maintenir l'effort d'accroche en direction des plus jeunes et développer notre action auprès des filles.

La tendance constatée l'année dernière d'une augmentation du nombre de nouveaux jeunes de plus de 20 ans s'est confirmée en 2017.

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	2	5	11	37	12	12	8	10	0	3	33	67	100
Manosque	8	10	7	50	1	6	6	7	2	6	24	79	103
Total /sexe	10	15	18	87	13	18	14	17	2	9	57	146	203
TOTAL	25		105		31		31		11		203		
%	12,3%		51,8%		15,3%		15,3%		5,3%				
	2016 : 12,5%		2016 : 51,2%		2016 : 17,3%		2016 : 14,3%		2016 : 4,7%				
	2015 : 18,6%		2015 : 50,2%		2015 : 16 %		2015 : 11,7%		2015 : 3,5%				

Un des effets de l'absence de mandat nominatif et de la libre adhésion se mesure dans ce constat : les bénéficiaires directs de notre action en sont les meilleurs « promoteurs ». Cette année encore, près de 60% des jeunes que nous avons rencontrés ont connu le service par un autre jeune. La présence sociale (27%) et les partenaires (13%) favorisent également la rencontre de nouveaux jeunes.

Contacts avec les familles

Un des principes historiques de la prévention spécialisée est la garantie faite aux jeunes de la préservation de leur anonymat. Cette spécificité constitue non pas une fin en soi mais un moyen pour favoriser l'établissement d'une relation de confiance et faciliter l'accroche. Les raisons qui peuvent motiver un jeune à vouloir maintenir « secret » son lien avec le service peuvent être multiple ; dans tous les cas, elles constituent autant d'axes de travail pour les éducateurs qui vont avancer avec lui pour tenter de renforcer son positionnement et l'aider à sortir de cette relation inavouable, qui l'est souvent pour des raisons liées directement à la problématique du jeune. L'environnement familial, social ou scolaire est de ce fait si nécessaire, et au rythme du jeune, associé aux démarches qu'il engage avec le service. En la matière, l'âge des jeunes et le niveau de danger que nous évaluons dans certaines situations vont parfois induire la sortie de l'anonymat, y compris si le jeune s'y oppose, par la sollicitation de la famille ou la transmission d'une information préoccupante.

Les parents sont très régulièrement demandeurs de ce contact lorsqu'ils ont connaissance de l'existence du service. L'organisation d'une sortie peut-être également le prétexte d'un échange avec les parents qui sont invités à autoriser la participation de leur enfant.

En 2017, nous avons été en contact avec 106 familles. Ces contacts s'établissent principalement à la demande des parents, mais peuvent faire suite à une demande de l'équipe éducative ou du jeune lui-même. Par ailleurs, certains partenaires orientent également des familles vers le service.

Accompagnements éducatifs

Les équipes répondent quotidiennement à des demandes par ce que nous appelons des **Aides Educatives Ponctuelles (AEP)**. Nous distinguons ces actes isolés les uns des autres et fruits d'un lien parfois très sporadique entre le jeune et le service, des **Projets Educatifs Individualisés (PEI)**, véritables projets d'accompagnement élaboré avec le jeunes qui doit permettre la formalisation d'objectifs et de moyens conjointement mis en œuvre pour les atteindre.

Un même jeune peut donc bénéficier de plusieurs AEP avant de s'engager avec l'équipe dans un PEI. Les problématiques abordées dépendent de l'âge du jeune concerné, mais peuvent être classifiées de la manière suivante :

- Les 12/16 ans accès loisirs, scolarité, famille...
- Les 16/18 ans, insertion professionnelle, scolarité, administration, santé...
- Les 18/20 ans, emploi, formation, scolarité, logement, santé...

Parmi les jeunes en contact avec le service cette année, 342 ont sollicité et obtenu des aides éducatives ponctuelles, et 112 ont formalisé des projets éducatifs individualisés composés de 674 actions

Activités éducatives du service

Nombreux sont les nouveaux jeunes dont la première demande, souvent élaborée en fonction de ce qu'ils ont entendu dire par leurs pairs, est l'organisation d'une sortie. Attaché à les rendre acteurs de la démarche, au-delà du plaisir procuré par l'activité elle-même, nous construisons avec eux un véritable projet. Le groupe de copains devient alors une équipe au sein de laquelle les tâches sont réparties et qui œuvre, collectivement et en s'appuyant sur l'adulte, à l'élaboration du projet. Chaque étape est l'occasion d'aborder différentes thématique et de nouer des liens individuels. Si le support de l'action est important et peut faire l'objet de discussion, ce qu'il se passe en amont et en aval l'est tout autant et nous mettons tout en œuvre pour que chacun se nourrisse de l'expérience.

16 activités éducatives ont été organisées cette année par et pour **86 jeunes**

Activités spécifiques

Nécessitant une élaboration plus complexe et plus collective, ces actions visent à développer sur un des territoires d'intervention une action mettant en synergie plusieurs acteurs de ce territoire autour d'un projet de développement social local. S'appuyant sur un groupe circonscrit ou proposant de manière plus ouverte de dynamiser un quartier, ces actions (qui prennent parfois la forme d'évènementiels) ont des répercussions fortes sur les espaces où elles se déroulent et nous en attendons des résultats tant au niveau des individus impliqués que du territoire concerné. Ces initiatives, si elles se pérennisent, n'ont pas vocation à être portée indéfiniment par le service de prévention ; elles sont construites

en partenariat avec les acteurs locaux et font chaque fois le pari de l'implication des habitants, des commerçants et de l'ensemble des co-utilisateurs d'un même espace. Nous avons par exemple coordonné des projets visant à impulser une dynamique sur le quartier des Basses Sieyes à Digne et dans le centre ancien à Manosque, nous permettant également d'affiner notre connaissance de ces espaces. Un partenariat avec le collège Gassendi nous a permis de renouveler l'expérience du « Permis cycliste accompagné » et d'en élargir le nombre de jeunes bénéficiaires et le tournoi de foot inter collège, organiser par 5 jeunes manosquins, a rassemblé cette année 72 collégiens sur le stade de foot de la Ponsonne.

Parmi ces actions spécifiques qu'un service de prévention spécialisée peut développer, les chantiers éducatifs occupent une place de choix, si l'on en croit l'évaluation qu'en font tous les acteurs que de tels projets rassemblent. Elus, bailleurs sociaux, associations intermédiaires, équipes éducatives, jeunes et riverains : chacun à son niveau voit l'intérêt et l'impact d'un chantier éducatif. C'est sans doute cette unanimité, ajoutée à plusieurs opportunités que le service a su saisir, qui fait que nous voyons ces dernières années augmenter le nombre de chantiers éducatifs.

En 2017, 8 chantiers éducatifs ont été mis en œuvre par les équipes au bénéfice de 24 jeunes, qui ont pu expérimenter différents secteurs tels que les espaces verts, le second œuvre en bâtiment, le graff...

Le Partenariat

Le partenariat est un des piliers sur lequel repose la prévention spécialisée. Que ce soit dans le cadre des accompagnements individuels ou des activités, nous ne faisons rien seuls. De l'évaluation des besoins à la mesure des effets, la multiplicité des regards enrichie la perception de chacun et permet des actions concertées et cohérentes. Le comité de pilotage de la prévention est à ce titre un espace d'évaluation et de définition d'objectifs essentiel. Nous nous réjouissons de leur réactivation.

Les équipes tissent également tout au long de l'année sur les deux territoires les liens nécessaires, avec tous les acteurs susceptibles de pouvoir apporter un bout de réponse aux problématiques rencontrées : travailleurs sociaux du département et des CCAS, services jeunesse, établissements scolaires, conseillers Mission Locale, services de l'état, tissu associatifs local...

Nos actions, collectives ou individuelles, comportent par ailleurs toujours l'objectif de permettre aux jeunes qui s'y impliquent, de mieux connaître leurs droits et les dispositifs qui leurs sont destinés. La relation éducative que nous tricotonons, associée à notre connaissance des dispositifs et des acteurs, est souvent nécessaire pour permettre au jeune de solliciter en confiance un autre service.

Conclusion

Notre département, contrairement à d'autres, fait le choix depuis des années de soutenir l'existence d'un service de prévention spécialisée en le considérant comme un des maillons de sa politique de protection de l'enfance. Les contributions financières des villes de Digne et Manosque, et le fort partenariat institutionnel et opérationnel existant localement, témoignent également de l'attachement de chacune des deux communes à cette modalité atypique d'intervention sociale.

Ce volontarisme politique nous oblige, et nous nous efforçons de le concrétiser au quotidien avec conviction et professionnalisme. Nous voyons chaque jour les effets de notre action : la fréquentation importante et spontanée des locaux, l'implication des jeunes dans l'élaboration et la réalisation des actions, les nombreux échanges que nous avons dans la rue avec certains jeunes qui ont par ailleurs rejeté toutes les institutions, la confiance que nous font les familles, la qualité du partenariat, sont autant d'éléments qui nous confortent dans l'idée que la prévention spécialisée est nécessaire au territoire sur lequel elle est implantée. Afin d'objectiver ce sentiment, nous nous sommes engagés en 2017 dans un travail visant la mesure de l'utilité sociale du service, grâce à la création d'un référentiel, en lien avec les travaux menés au niveau national par le comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée) CNLAPS.

Ce travail, auquel tous les niveaux de notre organisation prennent part, ainsi que le Conseil Départemental et les villes de Manosque et de Digne, alimentera les réflexions nécessaires au renouvellement de la convention qui encadre notre action, programmée en 2018.

Cette évaluation, une fois aboutie, nous permettra également de redéfinir notre projet de service à un moment où les équipes, en grande partie renouvelées, poursuivent patiemment le travail initié il y a plusieurs décennies, en tentant de concilier le précieux héritage laissés par les « précurseurs » avec l'impérieuse nécessité, eu égard à la spécificité de nos modes d'interventions, d'inventer en permanence l'avenir et de renouveler sans cesse nos supports d'action.

François BOUYALA
Chef de service

**L'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL DU
FOND D'AIDE AUX
JEUNES**

Analyse quantitative de l'activité

Le suivi de l'activité de ce service ayant laissé apparaître quelques erreurs en 2016, nous avons adapté les outils en fin d'année. Certaines mesures renouvelées de manière différée (soit du fait d'un retard dans la transmission de l'évaluation, soit du fait de l'organisation des commissions) ont en effet entraîné des doublons dans le comptage des mesures. Il nous paraît important de pouvoir connaître, en temps réel et en fin d'exercice, le nombre de mesures attribuées, le nombre de jeunes bénéficiaires, le nombre de jeunes sortis du dispositif et les situations qui ont nécessité un renouvellement. Afin d'éviter les erreurs, les éventuels renouvellements sont désormais comptabilisés en sortie et en entrée. Ce mode de comptage nous permet néanmoins de distinguer les nouvelles entrées des entrées générées par un renouvellement.

Activité annuelle et mensuelle

Mouvement global	64
Présents 01/01	20
Nouveaux accompagnements	28
Renouvellements	16
Fins d'accompagnements	29
Présents au 31/12	19

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Début de mois	20	21	24	24	21	18	21	22	17	14	13	18	
Entrées	4	5	3	3	1	6	5	0	2	3	6	6	44,00
Sorties	3	2	3	6	4	3	4	5	5	4	1	5	45,00
Jeunes	24	26	27	27	22	24	26	22	19	17	19	24	
Fin de mois	21	24	24	21	18	21	22	17	14	13	18	19	

Le dispositif a bénéficié à 48 jeunes en 2017, dont 28 nouveaux bénéficiaires. 16 jeunes ont sollicité et obtenu le renouvellement de la mesure d'accompagnement et 29 sont sortis des effectifs au cours de l'année, donnant lieu à 45 rapports d'évaluation. Avec une moyenne de 23 jeunes accompagnés, le service a connu de fortes variations (+/- 10 jeunes selon les mois) dans les effectifs, tout au long de l'année.

Âges et sexes et origines des jeunes accompagnés

Âges	18	19	20	21	22	23	24	TOTAL
Garçons	5	15	11	12	5	3	1	52
Filles	0	3	3	4	2	0	0	12
Total	5	18	14	16	7	3	1	64

75% des mesures bénéficient à des jeunes qui ont entre 19 et 21 ans. Les garçons représentent.

81% et les filles 19%, ce qui accentue encore davantage l'écart qui n'a fait que se creuser depuis.

2014 : nous avons alors accompagné 28 filles et 30 garçons.

Champtercier	1
Château-Arnoux	1
Digne-les-Bains	36
Forcalquier	4
Les Mées	1
Malijai	1
Manosque	9
Oraison	2
Peyruis	2
Riez	2
Saint-André-les-Alpes	1
Sainte-Tulle	1
Sisteron	1
Volx	2

La proportion de jeunes Dignois augmente nettement (56% pour 45% en 2016 tandis que le nombre de jeunes manosquins continue de baisser (18 en 2015, 11 en 2016 et 9 en 2017). La présence sur Digne de nombreux jeunes issus du dispositif d'accueil des MNA (mineurs non accompagnés) qui bénéficient ensuite d'un accompagnement social et la mise en œuvre depuis un an de la Garantie Jeune sur Manosque peuvent en partie expliquer cette importante différence.

A une exception près, la zone d'intervention couvre le quart sud-ouest du département. C'est de fait la partie la plus densément peuplée, mais nous sommes toujours surpris du peu de sollicitations de jeunes habitants en dehors de cette zone.

La très grande majorité des nouvelles mesures d'accompagnement sont instruites par la Mission Locale (45%), viennent ensuite le CMS (centre médico-social) et l'ADSEA (11%). A savoir que les demandes de renouvellements instruites par le service d'accompagnement social sont à l'origine de 31% des mesures exercées en 2017.

Regard de l'accompagnateur social

L'accompagnement social du FAJ a travaillé auprès de 48 jeunes en 2017. Les dénominateurs communs du public accompagné sont les suivants :

- difficultés dans l'accès aux droits communs (santé, logement, emploi)
- réseau familial et social peu ou pas présent
- histoire de vie ponctuée de ruptures

Nous avons regroupés les difficultés nécessitant un soutien en quatre catégories distinctes:

1. l'accès aux soins
2. l'accès au logement
3. l'accès à l'emploi/ la formation
4. l'accès à une situation régulière

Le public accompagné a dans une proportion importante connu les services de protection de l'Enfance. Nous verrons pour quelles raisons et en quoi cela à une incidence au cours des accompagnements.

Les Difficultés nécessitant un soutien

1. L'accès aux soins

L'accès aux soins regroupe trois problématiques bien distinctes:

- l'accès aux soins courants, comme le traitement de maladies chroniques non prises en charge, du fait du manque d'information et de prévention auprès de la personne concernée. Cela concerne 42% des jeunes accompagnés en 2017.
- la nécessité d'engager une évaluation et/ou une orientation auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Cela concerne 22% du public.
- le besoin d'engager des soins psychologiques/psychiatriques représenterait quand à lui 18% des jeunes.

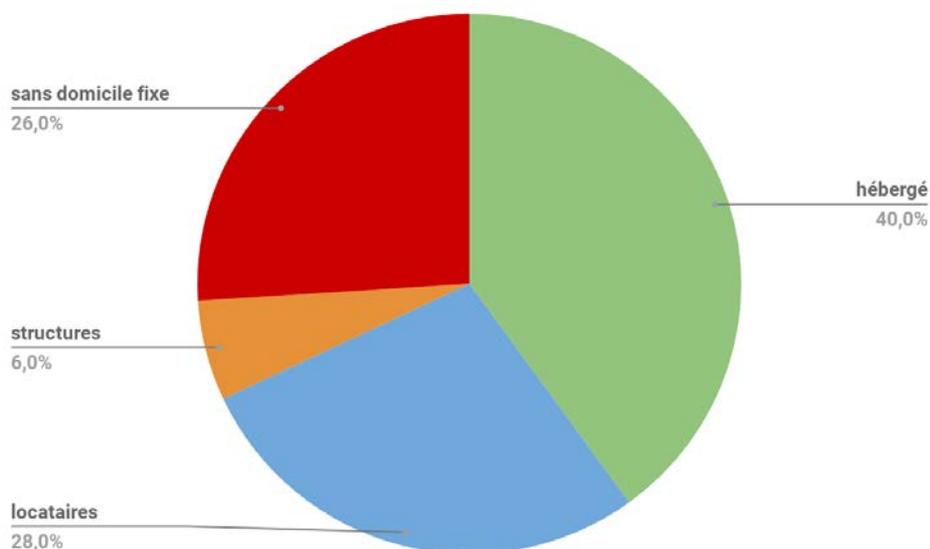
Certains jeunes accompagnés étaient déjà inscrits dans un parcours de soins avant leur entrée en accompagnement social. Le travail de l'accompagnateur social consiste alors à prévenir toute rupture de soins. D'autres au contraire ont de multiples besoins concernant le soin: des maladies chroniques non prise en charge, des besoins sur le plan psychologique/psychiatrique. Les problématiques peuvent s'accumuler et parfois laisser peu de place à un travail d'insertion car ce sont les besoins primaires qui sont en jeu.

Remarque: les jeunes étrangers, du fait de leur connaissance parfois limitée de la langue française n'évoquent pas toujours avec l'accompagnateur social leurs difficultés liées aux soins. Parfois, la faible maîtrise du français peut être désignée comme principal facteur d'échec à des formations diplômantes; sans que puisse être évalués les capacités de compréhension ou les éventuels troubles de l'apprentissage.

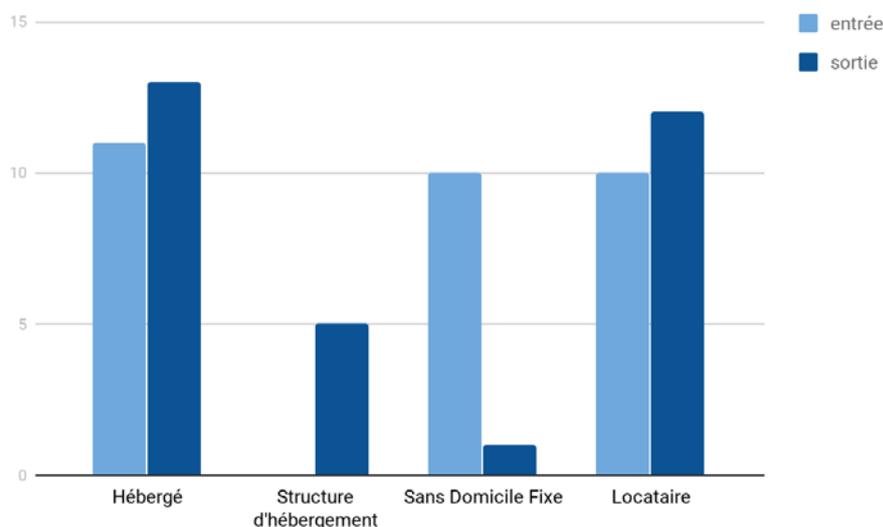
L'accompagnateur social du FAJ demande lorsqu'il rencontre un jeune pour la première fois s'il a bien une couverture sociale, si sa carte vitale est à jour et si il a besoin d'engager un travail de soins. On peut noter que régulièrement, les jeunes ont un numéro de sécurité sociale et une carte vitale mais qu'ils n'ont pas demandé le renouvellement de leur Couverture Maladie Universelle dans les délais impartis (1 mois avant échéance).

2. L'accès au logement

Les jeunes accompagnés sont dans des situations diverses concernant le logement:



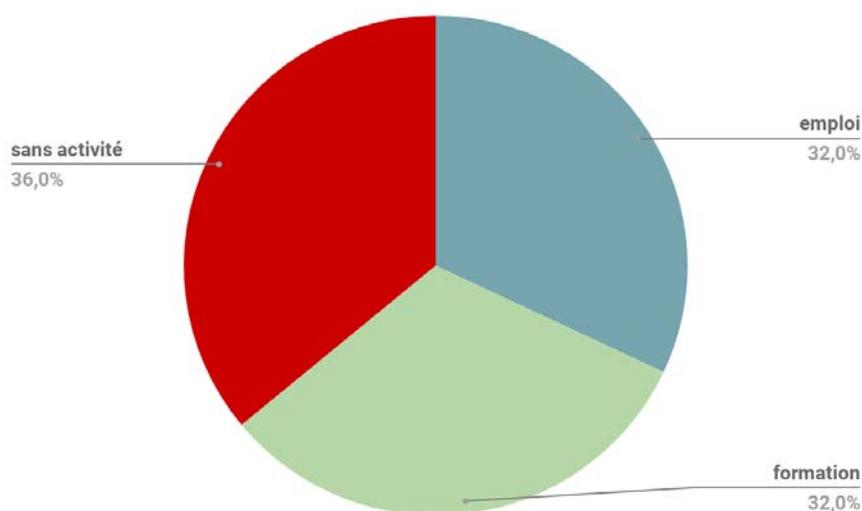
Sur les 29 jeunes sortis du dispositif d'accompagnement au cours de l'année 2017, les changements de situation concernant le logement sont les suivantes:



Nous pouvons noter une stabilisation de la situation des jeunes accompagnés et sortis du dispositif en 2017. Notons qu'il s'agit principalement d'accès à des structures d'hébergement, pour des jeunes qui n'avaient pas de situation stable. L'accès au parc locatif est lié étroitement à l'accès aux revenus, les jeunes ne peuvent pas accéder au logement s'ils ne trouvent pas d'emploi.

Au cours de l'année 2017, 4 jeunes migrants sont sortis du dispositif en quittant les Alpes de Haute Provence. Ils étaient locataires et avaient un emploi, puis hébergés et sans activité en sortie de FAJ. Ces jeunes n'auront vraisemblablement aucun mal à retrouver du travail et un logement, puisqu'ils sont également diplômés (CAP).

3. Accès à l'emploi / la formation



Nous pouvons noter un lien direct entre le logement et l'activité: la proportion des jeunes en emploi correspond globalement à la proportion des jeunes locataires de leur logement. En 2017, un seul jeune en emploi n'a pas accès au logement, du fait de sa situation administrative. La proportion de jeunes sans activité est, en terme de logement, répartie entre les personnes hébergées et celles accueillies en structure d'hébergement. On retrouve cette répartition pour les jeunes en formation. Dans certains cas, leur revenus leur permet d'accéder (difficilement) au logement, dans d'autres cas, ce n'est pas suffisant pour être locataire.

4. L'accès à une situation régulière

Sur les 48 jeunes accompagnés par le dispositif en 2017, la répartition des situations administratives relative au séjour est la suivante:



En 2017, 38% des accompagnements sociaux sont dirigés vers des personnes dont la régularité du séjour est une préoccupation essentielle. Cela impacte fortement les modalités de l'accompagnement social dans la mesure où leur demande est dirigée

principalement vers cela. On distingue trois types d'accompagnement nécessitant un travail autour de la régularité du séjour :

Les jeunes arrivés mineurs sur le territoire français. Ils bénéficient souvent d'un titre de séjour les autorisant à travailler « *à titre accessoire* », notamment dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Ces jeunes souhaitent travailler afin de présenter un contrat de travail lors de leur demande de renouvellement de titre de séjour. Ils en font bien souvent une condition à la régularité de leur séjour, ce qui n'est pas forcément une réalité.

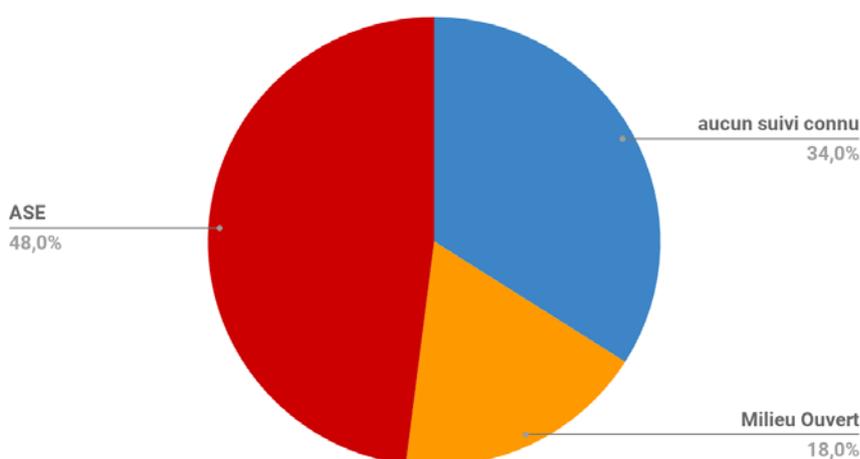
Les jeunes réfugiés en possession d'un titre de séjour « long ». A la sortie de leur accompagnement par des dispositifs concernant l'asile, ces jeunes sont confrontés à la nécessité de se loger, en ne bénéficiant plus de l'ATA (allocation temporaire d'attente). Ils rejoignent le droit commun et sont principalement accompagnés par la mission locale. La réalité économique des jeunes de 18-25 ans est difficile à appréhender pour eux. Ils peinent à comprendre le fonctionnement des institutions françaises et le passage au droit commun.

Les jeunes en situation irrégulière et en demande de régularisation. Peu nombreux en terme d'accompagnement, ces jeunes nécessitent un suivi largement renforcé tant les démarches les concernant sont difficiles à entreprendre. Il est nécessaire, dans le cadre de l'accompagnement, de comprendre certains aspects de la législation spécifique concernant le droit des étrangers.

Ce public spécifique nécessite la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et multiforme. Chez certains jeunes, la maîtrise de la langue française n'est pas bonne et il est alors nécessaire d'adapter ces moyens de communication. Ainsi, la communication par téléphone peut s'avérer inefficace car générant trop d'incompréhension. L'écriture (courriers, mails etc...) connaît les mêmes limites de compréhension du français. Il est nécessaire de communiquer directement, soit des rencontres physiques, et de manière simplifiée. La complexité du fonctionnement des institutions vient alors percuter le niveau de compréhension des jeunes accompagnés. Il semble important de créer des outils de communication spécifiques à l'accompagnement de ces jeunes.

Le parcours institutionnel des jeunes avant leur majorité

accompagnement avant la majorité



Parmi les jeunes accompagnés en 2017, nous remarquons une forte proportion de jeunes ayant été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) avant leur majorité. Ce chiffre s'explique en partie par la forte proportion de jeunes étrangers Mineurs Non Accompagnés (MNA) confiés à leur arrivé en France à l'ASE. Il y a également une proportion non négligeable de jeunes ayant bénéficiés d'AEMO ou d'AED. Il est important de noter que dans certains parcours, des jeunes ont pu être suivis successivement par le Milieu Ouvert et l'ASE. Nous avons délibérément retenu le dernier service concerné avant la majorité. Enfin, nous avons accompagné pendant l'année 2017, un jeune suivi par l'ASE des Bouches du Rhône dans le cadre d'un contrat jeune majeur.

Le parcours institutionnel de ces jeunes montre une caractéristique importante que l'on retrouve chez la plupart d'entre eux: **une histoire ponctuée de rupture(s)**. Que ce soit pour les jeunes français ou pour les jeunes migrants, il s'agit de ruptures familiales, géographiques, scolaires et sociales.

C'est donc auprès de jeunes isolés, en manque de repères et de réseau familial que l'accompagnement social du FAJ travaille. Il s'agit pour nous de chercher à influencer sur différents paramètres de leur vie afin qu'ils puissent se construire un réseau suffisamment important pour devenir autonome et s'insérer dans la société.

François BOUYALA
Chef de service

LA MÉDIATION SOCIO-ÉDUCATIVE

Pour mémoire, le Programme Régional de Médiation Socio-Educative (PRMSE), piloté par le Conseil Régional PACA, poursuit le double objectif de prévenir l'incivilité, le décrochage scolaire, les conduites à risque, la délinquance et les phénomènes de radicalisation des jeunes lycéens et de soutenir la professionnalisation, la qualification et l'insertion professionnelle des médiateurs socio-éducatifs. Il ambitionne de positionner des médiateurs socio-éducatifs aux abords des lycées de la région et de leur permettre, par la voie de l'apprentissage, de préparer le Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur.

L'ADSEA 04, après s'être engagée en 2014 dans le portage de l'action qui s'appuyait sur les Emplois d'Avenir, a été retenue pour poursuivre cette action et la développer par l'embauche de 8 salariés en Contrat d'Apprentissage en novembre 2016, qui ont rejoints les 8 salariés en Emploi d'Avenir. À cette occasion, l'intervention a été également étendue aux lycées de Gap.

Une mission de coordination a été confiée en interne à un éducateur spécialisé ayant suivi une formation de coordonnateur et le chef de service a accompagné l'installation du service sur Gap. 6 professionnels ont été désignés pour assurer la fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage. Ces mêmes professionnels, ainsi que 3 autres ayant manifesté leur intérêt pour la démarche, ont suivi une formation au tutorat dispensée également par l'IRTS (institut régional du travail social).

Les quatre premiers médiateurs ont obtenus leur diplôme et ont terminé leur contrat en février, mars et septembre. Un cinquième a fait le choix de mettre un terme à son CDD en juillet.

L'effectif est donc aujourd'hui le suivant :

- 3 médiatrices à Manosque (4 lycées)
- 2 médiatrices à Sisteron (1 lycée)
- 2 médiateurs à Digne (3 lycées)
- 4 médiateurs à Gap (4 lycées)

Ils ont tous été admis en formation à l'IRTS de Digne avec qui nous entretenons des liens réguliers et qui a su adapter son organisation et sa pédagogie aux spécificités du dispositif.

Les objectifs et leur mise en œuvre :

Objectif : Permettre une présence humaine aux abords des lycées

Seule la présence régulière sur un espace permet d'en connaître les différentes utilisations et d'en devenir progressivement un occupant habituel et légitime. Afin de permettre une intégration des médiateurs dans cet espace intermédiaire que constitue l'abord du lycée, vécu par les lycéens comme leur espace de liberté, la régularité de la présence est primordiale. Il est par conséquent essentiel que l'organisation de cette présence favorise la prise d'habitude, tant pour les médiateurs que pour les lycéens.

Cette habitude permet de faciliter la reconnaissance mutuelle, la prise de contact, l'établissement d'une relation de confiance qui sont autant de facteurs qui renforcent la portée des interventions des médiateurs.

Mise en œuvre : Les médiateurs interviennent autant que possible en binômes. Les binômes sont référents, selon les lieux, de 1 à 2 établissements aux abords desquels ils sont prioritairement présents aux heures d'entrée et de sortie de cours ainsi que sur le temps méridien.

Objectif : Prévenir les incivilités, les conduites à risque, la délinquance et les risques de radicalisation

Les abords des établissements, parce qu'ils échappent en théorie à la possible intervention des équipes des lycées, est un lieu propice, pour certains lycéens, aux comportements inappropriés dont la gradation peut aller de la cohabitation inadaptée (hall d'immeuble, parc publique...) au délit (trafic de stupéfiant, agression physique...). Le médiateur, dont le principal outil est la parole, peut agir sur ces comportements en tentant de faire émerger une prise de conscience des différents risques que peuvent comporter ces agissements. Sa connaissance des problématiques, de leurs cadres réglementaires, ainsi que des acteurs spécialisés pouvant engager une action, leur permet d'en échanger avec les lycéens concernés et d'éventuellement organiser le relais.

Mise en œuvre : les médiateurs ont pour mission d'aller au contact des lycéens ou des groupes de lycéens repérés comme pouvant poser des actes inappropriés, dans une limite qui peut être actée en équipe avec le coordonnateur et qui tient compte de leur mise en danger potentielle et de la nature des actes. Dans tous les cas, ils cherchent à établir une relation basée sur le dialogue, l'écoute et la recherche de compromis. Les actes graves, constatés ou rapportés et vérifiés, peuvent faire l'objet d'une fiche alerte transmise aux services de la région et à l'établissement concerné. La représentation de l'ADSEA aux CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) et la participation du service à différents temps de réunion de travail émanant de cette instance permet par ailleurs d'élaborer des réponses partenariales à ces problématiques. L'équipe de médiation est dans ce registre un maillon essentiel dans la mise œuvre d'action visant, notamment, le respect de l'environnement.

Objectif : Lutter contre le décrochage scolaire

La collaboration avec les équipes éducatives doit permettre la transmission mutuelle de situations repérées dans l'enceinte de l'établissement ou à l'extérieur. Les médiateurs peuvent être une proposition complémentaire d'échanges avec des lycéens réfractaires au discours institutionnels. Leur jeune âge, compte tenu des critères liés à leurs contrats de travail, constituent une force pour établir un échange entre "quasi-paires" et favoriser une compréhension de la situation par le médiateur qui n'est lui-même pas très éloigné en terme de parcours, et un crédit donné à son discours par le lycéen du fait de cette proximité.

Mise en œuvre : Échanges réguliers avec les CPE afin de faire le point sur certaines situations conjointement repérées, participation éventuelle du coordonnateur à certains GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire)- à la demande de l'établissement-, collaboration avec les chefs d'établissements pour faciliter la mise en œuvre des mesures de responsabilisation... sont autant d'actions qui permettent le repérage et l'éventuel complément d'accompagnement que peuvent initier les médiateurs. Une connaissance des filières et des spécialités des établissements concernés est par ailleurs indispensable pour nourrir les échanges avec des lycéens démobilisés. La maîtrise de l'organisation du lycée dont ils ont la référence leurs permettent également de repérer d'éventuels élèves présents à l'extérieur au lieu d'être en cours.

Objectif : Repérer les lycéens en difficulté et accompagner leur recherche de solution

Les espaces autour des établissements sont les lieux où se manifestent les relations sociales informelles et librement choisies, à la différence des relations imposées par le groupe classe. C'est également là que, en négatif, nous pouvons rencontrer des lycéens seuls, isolés ou observer des phénomènes collectifs qui, s'ils n'en sont pas au stade du harcèlement, peuvent maintenir certains dans une position de souffre-douleur. Ces signes n'échappent pas aux médiateurs et doivent conduire à l'établissement d'une relation privilégiée afin de tenter d'identifier le degré de gravité de la difficulté et proposer une piste d'amélioration de la situation par la voie des ressources internes à l'établissement ou celles d'un partenaire du territoire.

Mise en œuvre : là encore, les médiateurs doivent créer les conditions d'une rencontre et d'une relation de confiance afin de favoriser la libération de la parole.

Les échanges avec les équipes et la veille professionnelle permettent aux médiateur de connaître le fonctionnement du lycée, et notamment les jours de présence de l'infirmière, de l'assistante sociale, du conseiller d'orientation... Ils connaissent également les partenaires du territoire qu'ils mobilisent pour élaborer des projets collectifs visant la sensibilisation d'un groupe ou pour orienter et présenter un lycéen susceptible d'être accompagné.

La coordination

Nous attachons une grande importance à cette fonction sans laquelle le fonctionnement du service, de par son dimensionnement et son positionnement sur un territoire très vaste, ne peut désormais plus s'envisager. Le coordonnateur, sous l'autorité du chef de service, assure l'animation des équipes de médiateurs : il favorise les échanges entre eux, la Direction et les partenaires et organise une cohérence de l'action entre tous les acteurs. Titulaire d'un diplôme du travail social de niveau III, il est doté d'une solide expérience dans le travail social en milieu ouvert. Le fait qu'il ait suivi une formation de coordonnateur peut être un plus.

Il gère les plannings des équipes qu'il coordonne : il programme les plannings (horaires de travail et lieu de présence) mensuels et veille à leur exécution. Il garantit la présence effective des médiateurs en lien avec le planning établi et informe le chef de service de tout changement d'organisation. Il anime les réunions techniques hebdomadaires sur chaque territoire dont il a la charge. Dans ce cadre, il analyse et harmonise les pratiques (postures et positionnements), il repère et suscite les questionnements autour de la mission, il repère les éventuels dérives et dysfonctionnements et en réfère aux parties (recherche de consensus et gestion de conflit), ainsi qu'au chef de service. Il assure le suivi des activités sur le terrain et leur bon déroulement. Il garantit une utilisation adaptée des outils de suivi au quotidien (tableau de bord, fiche d'observation) et élabore les notes d'ambiance des lycées concernés par sa mission qu'il transmet au chef de service avant chaque période de vacances scolaires pour validation et envoie aux services de la région et aux lycées. Il informe sans délai le chef de service de tout évènement grave rapporté, observé ou vécu par les médiateurs dans l'exercice de leur mission. Il rédige le cas échéant les fiches alertes et les transmet au chef de service pour validation et communication aux services de la région et aux lycées. Il organise et il co-anime, avec le chef de service, les réunions d'échanges et de régulation trimestrielles dont il rédige le compte-rendu. Il contribue activement à l'élaboration du bilan annuel de l'action. Il participe à des temps de travail dédiés à la coordination sur l'ensemble du territoire. Il travaille en collaboration avec les équipes et les services concernés par la mission. Il est à ce titre l'interlocuteur privilégié des proviseurs. Il impulse et s'inscrit dans une dynamique de projet territorial. Il suscite et accompagne l'élaboration de projets d'équipe en lien avec les instances des lycées (CESC : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, CVL : conseil de la vie lycéenne, GPDS : groupe de prévention de décrochage scolaire...). Enfin, il mobilise, soutient fait connaître et anime le réseau partenaire et assure la promotion du dispositif auprès des acteurs du territoire.

Le point de vue du coordonnateur

Les médiateurs assurent une présence sociale aux abords des lycées suivants :

Manosque

Lycée des métiers Martin Bret
Lycée Felix Esclangon
Lycée Les Iscles

Digne-les-Bains

Lycée Alexandra David Neel
Lycée des métiers Beau de Rochas

Sisteron

Cité scolaire Paul Arène

Gap

Lycée Aristide Briand
Lycée Dominique Villard
Lycée professionnel Paul Heraud
Lycée professionnel Sévigné

Parmi les problématiques récurrentes, nous avons fait le choix de mettre en lumière quatre phénomènes persistants, objet de plusieurs projets en cours, sur le territoire couvert par le service de médiation socio-éducative :

Les consommations à risques : (en particuliers le cannabis)

Le constat que nous faisons n'est pas nouveau : devant les établissements et plus largement dans les rues, les lycéens se laissent à préparer et consommer sans gêne apparente « leurs pétards ». Ce comportement qui se banalise montre que ces lycéens ne sont plus dans la phase d'excitation de l'interdit mais plutôt dans une phase de normalisation de leur comportement. Au-delà du franchissement des limites de l'interdit, les lycéens, par cette consommation quotidienne et très souvent matinale mettent en danger leur santé mais aussi leur scolarité. Nous avons bien perçu les effets néfastes sur des lycéens que nous avons repérés : perte de motivation donc absentéisme en hausse, manque de concentration et de mémorisation donc résultats scolaires en baisse. Les apprentissages de ces élèves sont perturbés et cela peut les conduire à un échec scolaire et un décrochage. Cependant dans leur imaginaire ces lycéens pensent ne pas risquer grand-chose. De plus nous avons aussi remarqué que l'accès aux produits est plus facile puisque même devant certains établissements des dealers sont présents sur les temps scolaires avec dans la plupart des cas la possibilité d'acheter d'autres stupéfiants comme la cocaïne.

Pour faire face à ces comportements et être en capacité d'agir justement, les médiateurs ont suivi une journée de formation au discours des réductions des risques (animée par le CAARUD 04) dont le contenu était la connaissance du produit, la notion de réduction des risques, et des mises en situations.

Les violences quotidiennes

Devant les lycées, il n'est pas rare que nous constatons des attitudes agressives entre les lycéens : invectives, insultes, menaces et cela sans prendre conscience de la gravité de leur propos. Ce comportement semble être la norme parmi ces lycéens. Nous avons pu entendre à plusieurs reprises des discours discriminants : racisme, homophobie, sexisme... Ces actes de violences verbales débouchent parfois sur de la violence physique. Pour un regard mal venu des lycéens peuvent se battre et organiser des représailles en groupes. Ces violences ordinaires sont des incivilités et nous le rappelons autant que possible aux élèves.

Lors de manifestation d'actes de violences physiques nous accentuons notre présence sur les lieux pendant quelques jours (modifications du planning) et sommes vigilant aux représailles possibles et au déplacement du conflit.

Avec l'aide des AED (assistants d'éducation) nous invitons les lycéens à verbaliser leur différents et à apprendre à se tourner vers un adulte référent pour résoudre leur conflit. Selon le niveau de relation avec les lycéens, nous avons créé des échanges plus soutenus avec les équipes pédagogiques.

Une équipe de médiateurs a mis en place un projet de parrainage entre lycéens afin que des lycéens déjà bien installés dans leur scolarité puissent accompagner un de leurs pairs en leur transmettant leur savoir-faire. Cette action implique un investissement de la part d'enseignants et de représentants de la direction de l'établissement. Les ateliers menés par les médiateurs et les professeurs ont permis de favoriser les liens entre les parrains et filleuls, de développer l'entraide collective et individuelle et d'améliorer le niveau d'échange entre les élèves.

De plus la propension des lycéens à tenir des propos discriminants (parfois involontairement blessant) nous a amené à une réflexion plus globale. Le service de médiation a mis en place une journée de sensibilisation aux discriminations et notamment à l'homophobie auprès des salariés de l'ADSEA. L'enjeu de cette sensibilisation était de fournir aux travailleurs sociaux des connaissances et des outils pour pouvoir intervenir auprès des auteurs et des victimes d'actes de discrimination.

L'environnement et la santé

Depuis son arrivée sur le terrain, l'équipe de médiation a toujours constaté que des mégots et des déchets étaient jetés par terre. Devant les lycées, où les jeunes prennent leurs pauses, des détritiques sont très souvent au sol. Malgré la présence de poubelles ou de cendriers, peu nombreux sont les élèves qui en font usage.

Lors des pauses repas les lycéens privilégient le repas à l'extérieur, malgré pour certains une inscription au self, et achètent leur repas dans les snacks ou bien les supermarchés de proximité. Nous retrouvons les papiers d'emballage le long des trajets entre les commerces et les lycées. Le geste de jeter par terre les emballages est machinal. Les plaintes de riverains ayant trouvé ces types de déchets dans leur jardin ou devant leur entrée sont fréquentes. Ce phénomène a été constaté par les établissements mais aussi par les communes en charges du nettoyage des zones publiques.

Nous sommes vigilants à sensibiliser les jeunes quant au respect de leur environnement mais aussi aux risques encourus avec ce comportement irrespectueux des lieux publics. Il est aussi parfois abordé avec les lycéens leur comportement alimentaire (chips, soda, sandwiches industriels).

Sur le secteur de Digne-les-Bains, les établissements, le service de la propreté urbaine et le service de médiation socio-éducative se sont réunis afin de mener une action concertée. Les chefs d'établissements vont rappeler aux élèves que le jet de déchets est punissable par la loi, la municipalité va accroître le passage des agents devant les lycées avec la possibilité de signaler tous comportements inadaptés en vue de poser des sanctions. Notre service, dans la mesure du possible, sera en proximité des agents techniques, avec en préalable une présentation de nos missions et des médiateurs au service de propreté urbaine.

En outre nous avons pour projet de distribuer des cendriers de poches aux lycées pour non seulement réduire la quantité de mégots jetés au sol mais aussi pour nous permettre d'entrer en lien avec les lycéens fumeurs et d'amorcer des discussions autour de la consommation du tabac, des risques pour la santé et l'environnement.

Les transports et sécurité routière

Plus en marge que les autres problématiques, il s'avère tout de même que l'attente du car et le trajet retour sont un temps fort dans la journée ou la semaine (pour les internes) des lycéens. Les configurations différentes des aires d'arrivée et de départ des transports scolaires conduisent les médiateurs à différencier leur mode d'intervention et à élargir leur territoire.

Les entreprises responsables du ramassage scolaire indiquent que fréquemment les retours sont des moments de fortes tensions entre les élèves. Les conflits et les tensions de la journée rejaillissent dans cette période d'attente et les chauffeurs de bus peuvent être eux même pris à partie. Non seulement les lycéens règlent des différends et peuvent être violents mais ils sont aussi surexcités et ont des comportements à risques : jeux de ballons près des arrêts et de la voirie, stationnement sur les accès de bus, démonstrations acrobatiques avec les deux roues (motorisés ou non) des camarades. Des actes d'incivilité récurrentes envers les chauffeurs et des jets de pierres sur les bus sont courants. Il est fréquent aussi de voir des élèves au volant de leur voiture effectuer des manœuvres et des démonstrations justes devant les lycées. Les propriétaires des deux roues ont le casque au coude et ont pu consommer des substances qui altèrent leur perception.

Ainsi nous organisons des présences effectives sur ces temps forts et augmentons notre vigilance face aux comportements qui remettent en cause la sécurité des lycéens. Une réflexion est en cours pour une action partenariale visant la prévention routière.

SEMAINE TYPE PLANNING MSE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
7H							
30	PRESENCE						
8H	SOCIALE			PRESENCE SOC.			
30			PRESENCE SOC.				
9H	LYCEE A	REUNION		LYCEE B			
30		EQUIPE	LYCEE B				
10H		HEBDO					
30					PRESENCE SOC.		
11H							
30					LYCEE A		
12H							
30	ECRITS PRO			PRESENCE SOC.			
13H		PRESENCE SOC.					
30	PRESENCE SOC.		ECRITS PRO	LYCEE A			
14H		LYCEE A			RENCONTRE		
30	LYCEE B		RENCONTRE		PARTENAIRE		
15H			PARTENAIRE /	ECRITS PRO	PRESENCE SOC.		
30			ELABORATION				
16H			PROJET		LYCEE B		
30							
17H		ECRIT PRO			ECRIT PRO		
30							
18H							
30							

François BOUYALA
 Chef de services

AIDE AU TRAVAIL
PERSONNEL
DE L'ENFANT

L'EQUIPE ATPE :

- Une animatrice adjointe à trois quart temps.
- 2 services civiques à 30h
- vingt-huit bénévoles qui effectuent un minimum d'une ou deux heures par semaine et par enfant.

LES SECTEURS D'INTERVENTION :

L'activité s'est déroulée à Manosque et quelques communes proches.

LE CADRE D'INTERVENTION :

En agissant dans le cadre "Une Heure Pour un Enfant", l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

La famille bénéficie d'une intervention à domicile ou dans nos locaux, sans contrepartie financière. Elle s'engage à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement (signature d'un contrat moral).

LES OBJECTIFS :

L'ensemble des actions de l'ATPE est destiné en priorité aux enfants issus de milieux défavorisés, et par extension à leur famille, dans le suivi de la scolarité.

Objectifs généraux :

Les salariés et les bénévoles contribuent :

- au développement personnel de l'enfant,
- à sa valorisation,
- à sa socialisation,
- à la responsabilisation de la famille.

Objectifs spécifiques :

- Créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs (Organisation, méthodologie...),
- Travailler sur les apprentissages,
- Conduire à un minimum d'autonomie,
- Favoriser la communication au sein de la famille.

LES BENEVOLES :

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère. Il ne se limite pas à une aide aux devoirs et à des méthodes mais à une réflexion sur les outils propres à chacun.

Mais son rôle ne se limite pas à cela.

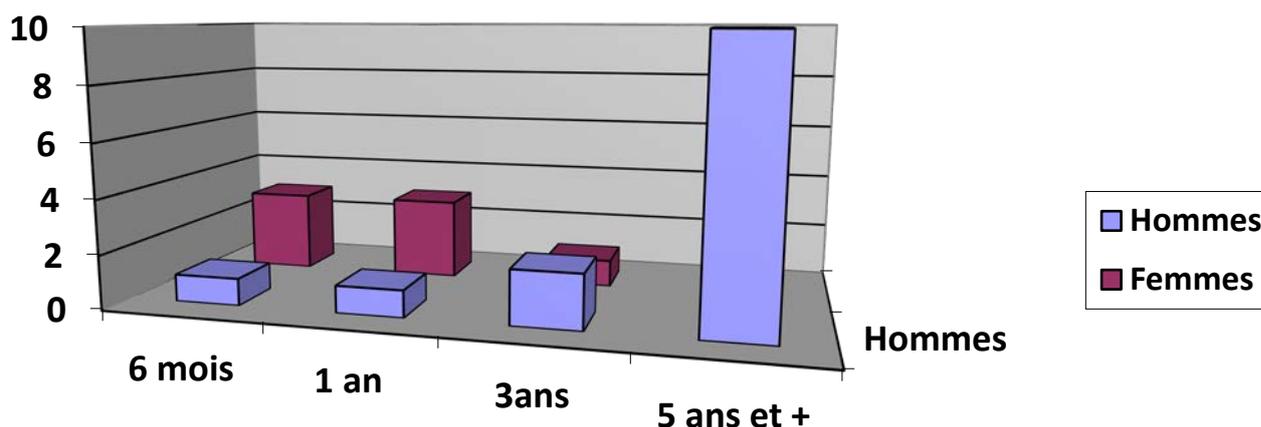
Il peut être la personne ressource qui favorisera la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

Par ailleurs, l'association lui apporte le cadre et la structure dont il a besoin afin qu'il ne s'isole pas avec la problématique d'une famille. Nous lui donnons les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler avec nous sur des objectifs définis.

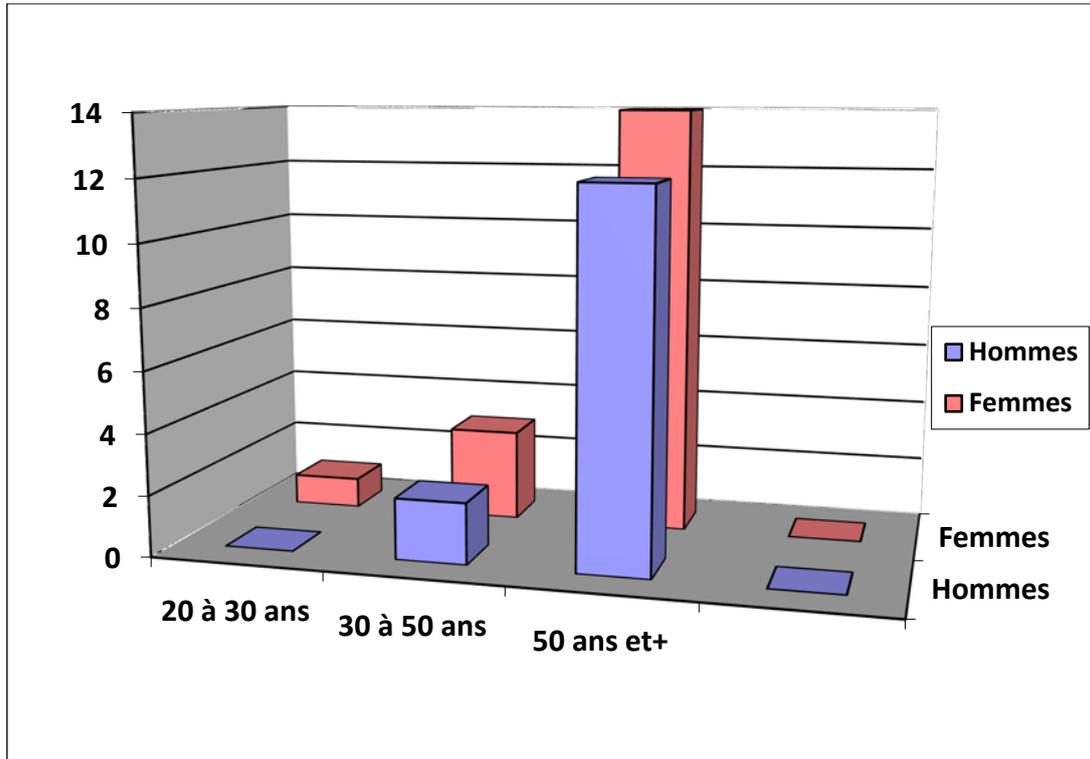
Son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

Enfin, le bénévole ne manque pas d'associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.

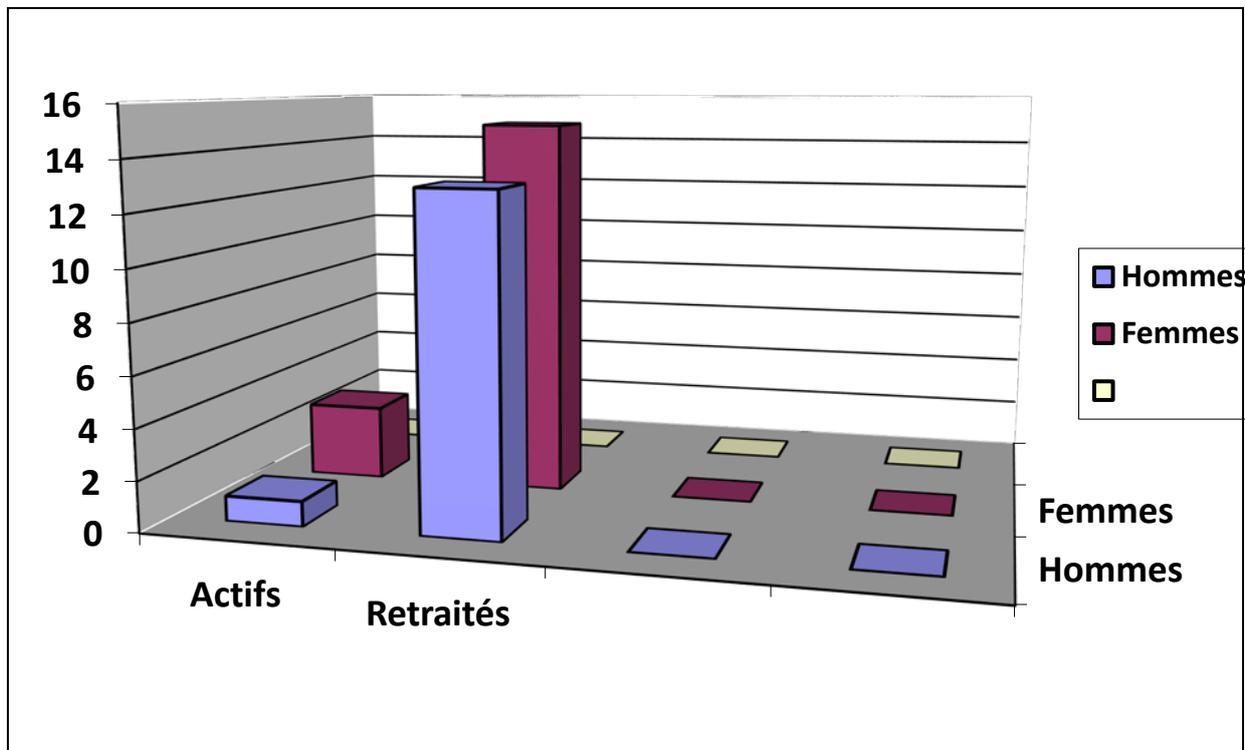
ANCIENNETE DES 28 BENEVOLES



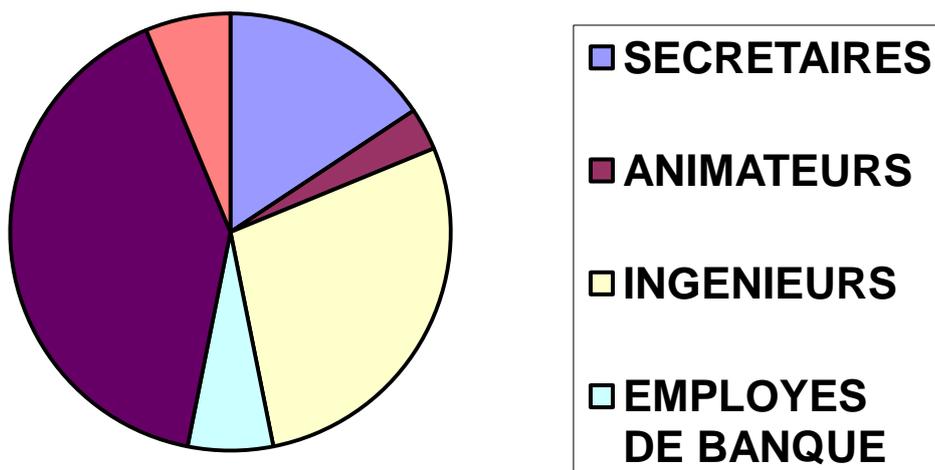
MOYENNE D'AGES



SITUATIONS



PROFESSIONS



LE PUBLIC :

Nos interventions concernent entre autres :

- les familles récemment immigrées dont les enfants sont les plus fragilisés à cause des différences de culture et de langue,
- les enfants d'autres types de familles qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'emploi et dont le chômage prolongé entraîne un processus de désocialisation,
- les enfants dont les deux parents travaillent,
- les familles monoparentales très isolées dans leur problématique.

Majoritairement, ces foyers vivent dans des conditions précaires compte tenu du faible nombre d'actifs.

Cette action s'adresse donc à une population vivant dans des conditions peu propices à l'apprentissage scolaire et donc menacée de rupture avec l'école ou s'inscrivant dans une marginalisation sociale pour certains.

Des situations autres (moins aiguës), font l'objet de toute notre attention, surtout lorsqu'il y a rupture entre l'un des parents et l'enfant, notamment dans la période de l'adolescence.

Divorce, séparation et décès amènent dans nos locaux le parent confronté à une foule de problèmes dont l'enfant est au centre des préoccupations. Celui-ci manifeste son mal-être par des dérapages scolaires, voire un échec scolaire notoire ou des problèmes de comportement.

Les contextes familiaux étudiés nous ont livré plus d'un cas d'hétérogénéité entre des adultes analphabètes et des parents qualifiés. Ceux-ci ne font pas bénéficier leurs enfants de leur capital culturel, ce par manque de temps ou parce que les bonnes conditions pour transmettre font défaut.

Notre souci est d'aider les enfants de milieux défavorisés en priorité, en considérant que ce dispositif concerne une large population désavantagée sur le plan économique, social et culturel.

Une partie du salut scolaire de ces enfants est quelque part lié à un membre de la famille ou à un ami sur lequel ils peuvent s'appuyer. En effet, l'absence de référent dans ce registre pénalise inévitablement leur parcours.

Notre action s'oriente vers des enfants scolarisés du CP à la Terminale.

Nous comptabilisons, chaque année, de nombreuses demandes dans le registre des apprentissages (lecture, écriture...).

Les autres attentes sont diverses et dénotent chez certains jeunes un retard très enraciné où toutes les matières sont carencées par les manques d'assimilation. Ceci se révèle notamment à l'entrée du collège, compte tenu des demandes pressantes des élèves de 6^{ème}.

Viennent ensuite les lycéens dont l'objectif à court terme est le Bac, leur demande se limitant à la matière déficiente à soutenir.

En résumé les demandes implicites ou explicites qui motivent ce soutien ont, très souvent, pour origine un manque de confiance en soi, d'attention dispersée, de manque d'intérêt, d'absence de sens.

Nous travaillons sur ces différents champs, en prenant en compte l'enfant dans sa globalité et en s'abstenant d'un regard réducteur sur l'élève en difficulté, ce qui cloisonnerait notre type d'aide.

LES ENFANTS :

28 BENEVOLES + 1 INTERVENANT+2 SERVICES CIVIQUES POUR

187 ENFANTS

PRIMAIRE : 74

CP:	CE1 :	CE2 :	CM1 :	CM2 :
7	18	13	17	19

COLLEGE : 86

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
23	25	20	18

LYCEE : 27

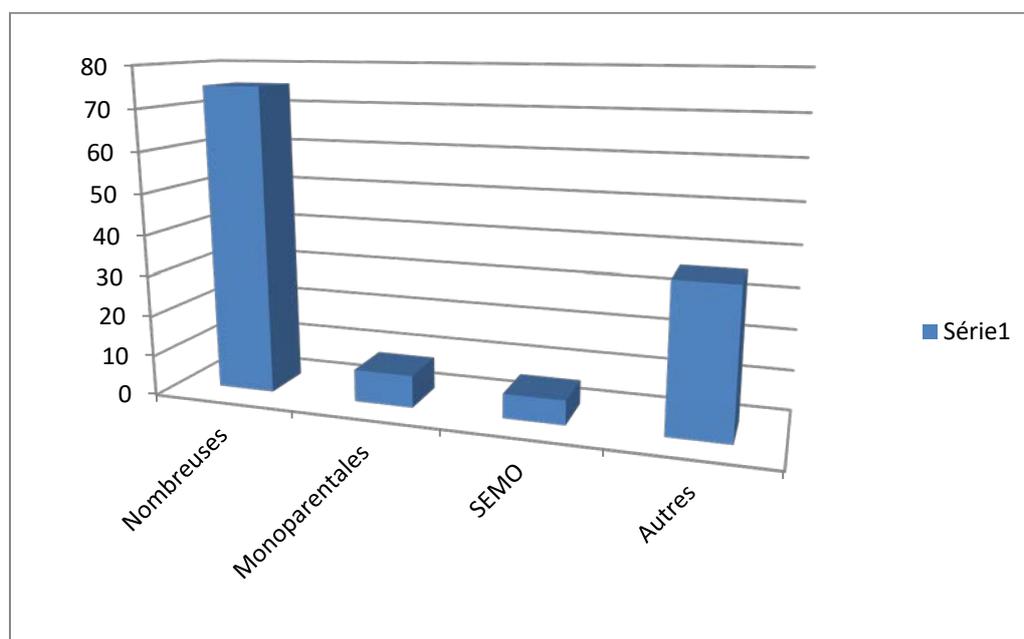
Seconde	Première	Terminale
14	5	8

* 12 enfants en attente

LES FAMILLES :

Elles sont au nombre de 111.

- - Familles nombreuses : 75
- - Familles monoparentales : 8
- - Familles bénéficiant d'une mesure SEMO : 6
- - Autres (1 ou 2 enfants) : 36



LES ATELIERS :

Ils sont ouverts tous les jours avec la possibilité de travailler sur les ordinateurs.

Nous disposons de plusieurs logiciels et de l'accès à internet. Nous proposons au-delà du soutien scolaire, des activités pédagogiques sous forme ludique.

L'atelier Mathématique et Divers :

- le lundi de 14h à 18h30. (niveau collège)
28 jeunes aidés
- le mardi de 14h à 18h30 (niveau collège)
33 jeunes aidés
- le mercredi de 9h à 12h (primaire)
16 jeunes aidés
- le mercredi de 12h à 13h30 (niveau lycée)
4 jeunes aidés
- Le mercredi de 16h à 18h30 (niveau primaire)
32 jeunes aidés
- le jeudi de 14h à 18h30 (niveau primaire et collège)
17 jeunes aidés
- le vendredi de 14h à 18h30 (niveau collège, primaire et lycée)
30 jeunes aidés

LES MOYENS :

Supports pédagogiques :

Pour l'apprentissage de la lecture, outre les livres de la méthode LEO et LEA, nous avons maintenant les CD-ROM. Nous entrons donc dans une dimension beaucoup plus ludique, ce qui a beaucoup de succès auprès de notre jeune public.

Nous utilisons indépendamment des livres scolaires, différents cahiers d'exercices, maths et français, cahiers de vacances.....ainsi nous varions les supports, autant que cela se peut afin de susciter l'intérêt chez les jeunes suivis.

Formation des bénévoles :

Nous avons proposé dans un premier temps, une formation commune aux différentes structures d'accompagnement à la scolarité du département.

Journée de formation :

le matin Atelier n°1 – la motivation : Comment remobiliser un jeune qui n'a plus envie de s'investir dans sa scolarité ?

l'après-midi : la méthodologie.

Cette journée de formation s'est déroulée à DIGNE LES BAINS.

Régulation :

La réunion de service, avec le Directeur d'associatio,, a lieu tous les deux mois.

Elle a pour objet d'étudier tous les nouveaux projets, l'organisation du service, d'éventuels problèmes rencontrés qu'ils soient administratifs, logistiques ou éducatifs

LA REGULATION DE L'ACTION :

Les familles :

La coordinatrice fait un bilan trimestriel avec le bénévole, l'enfant et la famille au domicile de cette dernière. Le contenu porte sur l'évaluation du comportement et des résultats scolaires de l'enfant accompagné.

Cette rencontre permet de faire le point sur l'action en place. Chacun s'exprime sur ses observations, ses attentes, les difficultés rencontrées. Cela nous permet de nous recentrer éventuellement sur des objectifs plus spécifiques.

A cette occasion la coordinatrice rappelle, si besoin est, le cadre et les limites de notre intervention et ce en faisant référence au contrat d'engagement signé mutuellement lors de la mise en place de l'action.

Cette démarche permet de réguler l'accompagnement scolaire et de favoriser la communication entre les personnes concernées.

Les partenaires :

Le lien entre les institutions et les professionnels qui interviennent auprès des enfants (psychologues, orthophonistes, assistantes sociales, éducateurs, professeurs) est assuré par la coordinatrice.

Des rencontres sont organisées en cours d'année afin d'échanger des informations et pouvoir articuler au mieux nos prises en charge.

Les bénévoles :

Indépendamment des rencontres formelles et informelles avec la coordinatrice, des réunions sont proposées en cours d'année ainsi que des formations. Ces actions ont principalement une fonction régulatrice.

LES PARTENAIRES :

L'éducation Nationale :

Les chefs d'établissement connaissent notre dispositif. Ils font appel à nous, ou nous envoient des familles.

Nous rencontrons les professeurs, au moins une fois, avec les bénévoles et les familles afin de faire le point sur l'enfant suivi. Cela nous permet de définir l'orientation du soutien.

Au niveau du collège, nous traitons avec les assistantes sociales scolaires, les Conseillères d'Education, etc....

Les travailleurs sociaux :

-Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :

Les assistantes sociales nous interpellent quand elles repèrent, dans les familles, des difficultés liées à la scolarité.

Nous sommes parfois appelés à travailler conjointement sur certaines situations.

-Le service d'Aide Educative en Milieu Ouvert (SEMO) :

Les éducateurs font appel à nous afin d'apporter une réponse complémentaire à leur prise en charge. Cependant, nous ne pouvons pas satisfaire à toutes les demandes en raison de la complexité de certains cas.

-Le CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile) :

Le CADA nous interpelle pour des aides à l'alphabétisation concernant des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France. Une convention a été signée en 2008.

-L'UDAF (union départemental des associations familiales), CCAS (centre communal d'action social) de Sainte Tulle, Centre Social Château Arnoux...

Ces associations proposent sur d'autres secteurs des actions similaires aux nôtres. Nous travaillons ensemble sur les projets formation et leurs mises en place.

LA PREVENTION SPECIALISEE

Des éducateurs spécialisés interviennent dans nos locaux, afin de présenter les différentes actions menées dans les quartiers et autres.

3°) Les Financeurs :

- Etat
- Conseil départemental
- Municipalité de Manosque
- CAF

CONCLUSION :

Cette année, l'effectif des bénévoles se trouve légèrement réduit. Malgré tout le nombre d'enfants suivis a été sensiblement supérieur.

Nous notons l'importante implication des bénévoles qui interviennent plusieurs fois par semaine et plusieurs heures consécutives.

Toutefois, nous espérons maintenir le dispositif et le développer si de nouveaux bénévoles se présentent. Certes la conjoncture n'est pas très favorable et n'incite pas les intervenants à se rendre dans les quartiers...Nous portons, tout de même, un regard optimiste sur les actions menées.

Catherine MAURIN

Monitrice adjointe animation au service ATPE

LE SERVICE TRAIT D'UNION

LA MÉDIATION FAMILIALE

L'ESPACE RENCONTRES

LA THÉRAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE

L'ÉCOUTE PARENTS

LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est un processus qui vise à amener les parties à renouer le dialogue en vue de favoriser la recherche de solutions amiables en ce qui concerne notamment l'organisation de leur vie séparée ou les modalités d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants.

Bilan Quantitatif

Nombre de médiations familiales

55 mesures de médiations terminées en 2016 (64 en 2016), dont :

- 21 judiciaires (26 en 2016)
- 34 spontanées (38 en 2016)

85 mesures au total (80 en 2016), dont 30 en cours au 31/12/16 (16 en 2016).

La quantité de mesures réalisées cette année a sensiblement augmenté.

Nombre de séances

- **207** entretiens d'information préalables (180 en 2016), dont **75** médiations sans suite (62 en 2016).
- **121** séances de médiation (108 en 2016),

Soit **328** entretiens au total (288 en 2016)

Vu l'augmentation du nombre de mesures, le nombre d'entretiens a de fait, augmenté.

Durée des médiations familiales

- **24** mesures sur un total de **85** ont été réalisées en maximum 3 mois (20,40%), *(40 mesures sur un total de 80 en 2016, soit 50%)*
- **22** mesures sur un total de **85** ont duré entre 3 et 6 mois (18,70%), (23 mesures sur un total de 80 en 2016 ont duré entre 3 et 6 mois, soit 18,40%)

Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,3 ETP et une secrétaire écoutante.

Cette dernière consacre 39% d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50% de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, mise à jour statistiques, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles, **436** courriers adressés aux familles, (172 en

2016), **139** courriers adressés au Juge des Affaires Familiales (75 en 2016). En outre elle a participé à 10 supervisions et 17 réunions d'équipe.

La secrétaire a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, **35** au total, (46 en 2016) ; ces demandes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

Bilan Qualitatif

Typologie des situations

- 82 % des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (83% en 2016).
- 5% des situations reçues ont concerné des conflits en intergénérationnel : grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (9% en 2016)

Issues

- 45 % (76% en 2016) des situations ont abouti à des accords, au moins oraux, ou sur des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, soit : 13% accords écrits (23% en 2016), 27% accords oraux (53% en 2016), 5% pour un apaisement du conflit (5% en 2016).
- Les 18% restantes ont été interrompues sans aboutir, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale.

Bilan des enquêtes satisfaction 2017

Résultats du dépouillement des 50 questionnaires d'évaluation récoltés

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Somme colonnes 1 et 2	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	13=39%	20=61%	100%			
Service facilement joignable	8=24%	22=65%	89%	3=9%		
Qualité de l'accueil téléphonique	15=45%	18=55%	100%			
Qualité des professionnels	15=45%	18=55%	100%			
Capacité d'écoute	21=64%	12=36%	100%			
Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.)	12=36%	16=48%	84%	5=15%		
Avons-nous répondu à vos attentes ?	11=33%	15=45%	78%	7=33%	1=2%	1=2%

Vos suggestions pour améliorer le service :

Pas de réponses sur les bulletins 2017.

Les améliorations du recueil des évaluations prévues pour 2016 :

Les médiatrices familiales s'astreignent à inviter les personnes à remplir ce document sur place une fois le processus terminé, à l'issue du dernier entretien. Or plusieurs situations s'interrompent hors la présence des personnes, par téléphone ou courrier électronique. Il arrive qu'après plusieurs reports de rendez-vous personne ne donne plus de nouvelles.

Formations, Supervisions et analyses de la pratique

Les médiatrices participent aux :

- rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF), pour échanger sur la mise en œuvre des réformes, ou nouveaux référentiels et sur des questionnements ou difficultés rencontrées dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres offrent aussi l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre collectivement des journées d'étude, notamment celle prévue et effective en février 2018.
- séances de supervision d'équipe à raison de deux heures tous les mois.

Perspectives 2018

Les médiatrices sont inscrites :

- Un module de formation continue sur « Les mécanismes de défense en médiation »,
- Un module de formation continue sur « Accueillir des parents ayant des troubles psychiques »
- Des séances d'Analyse de la pratique à raison d'une journée par trimestre avec leurs homologues du service de médiation familiale de La Recampado à Aix-en-Provence. Il s'agit de réfléchir à ses pratiques, de les confronter, de mener une analyse sur la distanciation nécessaire entre les situations des personnes accueillies et les résonnances personnelles.
- Une médiatrice familiale est toujours inscrite depuis novembre 2016 dans un parcours de formation de tuteur et maître de stage jusqu'en juillet 2018, dans le cadre de l'accompagnement d'apprentis médiateurs socioéducatifs en formation de moniteurs éducateurs.
- Une autre médiatrice familiale est référente de proximité sur le secteur de Manosque pour le REAAP 04: réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité.

Ce référent de proximité est un relais local du REAAP pour les parents et les structures qui ont des projets d'action à destination des parents ; il participe de droit au comité de pilotage où il représente les acteurs du terrain et informe des réalités locales (2 par an).

Il co-organise des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet du REAAP et préparer les actions communes. Pour 2017, plusieurs réunions notamment autour de l'action « Semaines des Familles » qui se déroulera du 14 au 29 Avril 2018. Il participe également aux comités d'animation départemental (2 par an).

Promotion de la médiation familiale

Les actions de promotion de la médiation familiale ont consisté en 2017 à :

- Mettre en scène un entretien d'information à la médiation familiale à l'occasion de l'Assemblée Générale du 29 mai 2017.
- Préparer les séances d'action collective « parents après la séparation » entre partenaires à l'attention des familles. Trois rencontres ont été effectives.

Partenariats

Nos partenaires en 2017 ont été les Juges aux affaires familiales, le *Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles* (CIDFF), le *Conseil Départemental de l'Accès au Droit* (CDAD), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), l'association « La Marguerite », le service social de l'Education Nationale, les professionnels du soin, le centre médico-social les avocats et travailleurs sociaux qui nous adressent des situations familiales conflictuelles dans le cadre de la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

Conclusion

Le nombre de mesures réalisées ainsi que le nombre d'entretiens a sensiblement augmenté au cours de cette année 2017.

Dans le cadre de cette évolution du nombre de dossiers traités, nous réfléchissons à des perspectives de développement en termes de poste de travail, mais aussi en termes de meilleure couverture du territoire départemental.

Projets 2018

- Réfléchir au développement territorial de notre service, afin de couvrir les besoins de la population située entre Digne et Manosque, mais aussi celle située à l'Est du département.
- Assurer avec qualité le travail lié à la constante augmentation des mesures judiciaires et spontanées, en précisant la typologie des situations et en recensant celles qui font l'objet d'une demande d'homologation conformément au Référentiel National 2018 de financement de la médiation familiale.
- Poursuivre la formation continue des médiatrices familiales,
- continuer à élargir notre champ d'application en proposant des médiations familiales :
 - « adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation,
 - « internationale ou à distance » avec un équipement de visio-conférence.

- Liées à la « perte d'autonomie » préconisée par la FENAMEF (fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux) et exigée par la CNAF (caisse nationale des associations familiales) dans Le Référentiel National 2018.
- reconduire le projet de mise en place de la **médiation pénale à caractère familial** qui s'inscrit dans le cadre d'un contentieux familial qui peut être lié à des situations :
- d'abandon de famille (non-paiement de pensions alimentaires),
 - de non présentations d'enfant (refus de respecter le temps d'hébergement de l'autre parent).

La médiation pénale à caractère familiale, peut permettre un règlement plus rapide, plus apaisé ou plus pérenne de la situation. Elle est une alternative aux poursuites pénales que le procureur peut choisir d'utiliser.

Elle se distingue profondément de la médiation familiale qui est un processus qui n'est pas nécessairement lié à une procédure judiciaire et n'œuvre pas pour la réparation de la victime, mais vise à amener les parties à renouer le dialogue en vue de favoriser la recherche de solutions amiables en ce qui concerne notamment l'organisation de leur vie séparée ou les modalités d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants.

ESPACE RENCONTRES

L'espace rencontre de Trait d'Union propose deux types d'interventions :

1/ Des points passages et des droits de visite en lieu neutre avec médiatisation possible (art.371-4 de CC ou 373-2-1 du CC). Ces actions sont ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales ou demandées par des parents hors procédure judiciaire. La nécessité de la médiatisation est prescrite en amont par le JAF ou/et évaluée par l'équipe accueillante. Elle ne correspond pas aux exigences de la visite « qu'en présence d'un tiers » Art. 375-7 du CC.

2/ des droits de visite « en présence d'un tiers » (Art. 375-7 du CC dans le cadre de l'assistance éducative). Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées ».

Lieux d'exercice, amplitude horaire et nombre de journées.

En 2017, Trait d'Union a accueilli en Espace-Rencontre :

A Manosque

- tous les mercredis ;
- les 1^{ers} et 3^{èmes} weekends : le samedi de 10h à 18h et le dimanche de 14h30 à 18h.

A Digne-les-Bains

- les 1^{er}, 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de 10h à 18h,
- les 2^{èmes} et 4^{èmes} samedis de 10h à 18h ;

Au total : **170 (160 en 2016) journées** de points rencontre/passage dans l'année.

Les objectifs principaux

- Permettre de créer, de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant plus sous le même toit ; entre grands-parents et petits-enfants ;
- Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit.
- Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et/ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent).

Bilan quantitatif

Point rencontre - Point passage - Rencontre « qu'en présence d'un tiers » (Digne-les-Bains et Manosque)

	PR ASE*	PR AUTRE ASE	PR JAF**	PR AUTRE JAF	PR JE AEMO ***	PR Autre JE AEMO	COUR D'APPEL	PP ASE	PP JAF	PR Privé	PP JE AEMO	TOTAL	V tiers
JANVIER	21	0	40	0	4		2	23	17			107	4
FEVRIER	23	1	42	2	4		2	18	22	6		120	5
MARS	20	0	45	2	0			22	24	6		119	5
AVRIL	23	0	43	2	4			19	13	1		105	1
MAI	11	0	53	2	7	2		15	13	9		112	9
JUIN	15	0	46	1	8			11	15	6		102	15
JUILLET	17	0	45	5	4			23	12	8		114	13
AOÛT	22	0	46	2	3			19	18	4	1	115	5
SEPTEMBRE	19	0	45	2	2			18	23	7		116	3
OCTOBRE	14	0	44	3	5		2	20	14	5		107	3
NOVEMBRE	28	0	41	1	6		2	22	14	5		119	2
DECEMBRE	29	0	40	1	4		1	16	12	2		105	3
TOTAL	242 (351 en 2016)	1 (11 en 2016)	530 (473 en 2016)	23 (16 en 2016)	51 (103 en 2016)	2 (2 en 2016)	9 (6 en 2016)	226 (103 en 2016)	197 (129 en 2016)	59 (28 en 2016)	1 (12 en 2016)	1341 (1235 en 2016)	68 (12 en 2016)

*ASE : Aide sociale à l'enfance

**Juge aux affaires familiales

***Aide Educative en milieu ouvert

- 87 nouvelles mesures, (91 en 2016) dont :
 - ↳ 73 (82 en 2016) mesures judiciaires ; dont 38 mesures ASE (30 en 2016) ;
 - ↳ 14 (9 en 2016) mesures spontanées
- 1409 (1235 en 2016) prestations/visites de parents-Enfants (PR, PP, VT)
 - ↳ 917 points rencontre (990 en 2016) dont 351 de l'ASE 04 (351 en 2016)
 - ↳ 424 points passage (232 en 2016) dont 226 de l'ASE 04 (103 en 2016)
 - ↳ 68 visites médiatisées en présence de tiers (13 en 2016)
- 219 (199 en 2016) enfants accueillis
 - ↳ 92 (84 en 2016) mesures terminées

A titre indicatif, pour chaque nouvelle prise en charge, les intervenantes vont réaliser **à minima** :

- 2 entretiens préalables d'une durée de 1h à 1h30
- 4 appels téléphoniques
- 2 courriers et/ ou mails
- Un ¼ d'heure de présentation à l'équipe avant mise en place
- Un ¼ d'heure de débriefing après chaque visite lors de la réunion hebdomadaire

Mesure de points rencontre

74 (74 en 2016) nouvelles mesures au cours de l'année écoulée, ayant nécessité :

- ↳ 74 entretiens préalables (77 en 2016) essentiellement pour les situations orientées par le JAF.

Mesure de points passage

Temps et espace de relais (« passage de bras ») entre des parents dont la relation est trop conflictuelle pour assurer eux-mêmes l'échange de leurs enfants pour des journées, des week-ends et des vacances scolaires ; pour l'exercice de leur droit de visite et d'hébergement. Ces points passage nécessitent très régulièrement des entretiens de médiation. Le point passage peut prendre alors non pas 10 min mais jusqu'à 1h30.

6 (8 en 2016) nouvelles mesures :

- 7 entretiens préalables (7 en 2016)

Mesures de visites médiatisées « en présence d'un tiers »

8 nouvelles mesures (6 en 2016).

Cette action mobilise la présence continue de deux intervenants. Ces rencontres nécessitent donc un espace spécifique et ne peuvent se faire qu'en dehors des jours d'intervention de l'espace de rencontre.

Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'Etat n°2017-1572 du 15 novembre 2017 relatif aux modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil.

Le service Trait d'Union a prévu les modalités suivantes :

- Le chef de service Trait d'Union reçoit le mandant (l'ASE) et détermine les modalités de la rencontre ;
- Intervention en binôme (psychologue et médiatrice familiale/ éducatrice spécialisée/ assistante sociale et médiatrice familiale) ;
- En amont de la visite : le parent et l'enfant sont reçus séparément par le binôme de professionnels pour expliquer les modalités de la visite et préparer celle-ci ;
- Visite d'une heure en dehors des temps de visite de l'espace rencontre ;
- Après la visite, « débriefing » avec chacune des personnes reçues ;
- Compte rendu systématique par chacun des intervenants ;
- Analyse des visites lors de la réunion hebdomadaire d'espace rencontre ;
- Synthèse écrite élaborée à la demande du mandant ;

Nombre de familles :

Manosque :

5

Digne :

3

Origine des demandes :

Juge des Enfants 04 : 8

Durée des prises en charge :

2 X par semaine : durée de 2 mois puis évolution vers le lieu neutre et placement à domicile.

1 X par mois :

- Pour une famille : durée 1 mois et évolution vers le lieu neutre. Toujours en cours en 2018.
- Pour une famille : pas de suite

- Pour une famille : une seule visite

2 X par mois : durée 4 mois pour 2 familles. Et pour les deux familles, évolution vers le lieu neutre puis des visites à domicile.

1 X tous les deux mois : deux familles toujours en cours en 2018

68 rencontres « en présence d'un tiers » (12 en 2016) ont été effectuées. La poursuite de cette action au cours de cette année est venue confirmer la nécessité :

- d'intervenir à 2 :
 - Pour une observation pluridisciplinaire et complémentaire
 - Pour répondre à la demande de la protection de l'enfance
 - Pour la protection/sécurité psychique des intervenantes et de l'institution
- de la mise en sens de leur intervention en amont et après les rencontres ; évitant aussi le sentiment d'intrusion et la culpabilité des intervenants ;
- de prévoir un échange (en dehors de la rencontre) avec le parent ; 1h avec l'enfant + 30 min avec le/les parent(s).
- du lieu neutre.

Les écrits

Rappelons que pour chacune de ces visites, un compte rendu est systématiquement réalisé, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de synthèses écrites demandées par les instances mandantes (Juges et ASE).

Pour 170 jours d'intervention, a minima une demi-heure par jour de travail a été nécessaire pour la rédaction de ces comptes rendus.

Nos mandants nous demandent également des synthèses ; documents écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la chef de service.

Leur nombre, pour 2016 :

- 42 synthèses JAF (42 en 2016)
- 31 courriers retour d'informations pour le JAF (26 en 2016)
- 12 synthèses pour l'ASE (13 en 2016)
- 209 courriers expédiés aux familles. (140 en 2016) De plus en plus de courriers sont envoyés par mail.

Bilan qualitatif

Orientation des mesures

Sur l'ensemble des mesures de l'espace rencontres, la majorité des droits de visite réalisés est prescrite par les juges : juge aux affaires familiales, juge des enfants ; également à l'initiative de l'aide sociale à l'enfance ; essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire.

Les intervenants

Les rencontres sont assurées par deux intervenants présents dans les locaux, qui accompagnent la relation, veillent à faire respecter le cadre des rencontres et assurent la sécurité et l'intérêt de l'enfant. Une équipe pluridisciplinaire : médiateurs familiaux, psychologues, éducateur spécialisé, assistant social, moniteur éducateur, thérapeute familial.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires et d'autres professionnels bénévoles.

Réunions - Supervisions – Autoformation

Réunions

- 50 réunions de travail de 2 à 3 heures (une par semaine)
- 17 réunions de service, d'équipe, de 2 heures (2 par mois)

Contenu et déroulement des réunions :

- Chaque situation est traitée ou tout au moins nommée dans chaque réunion ;
- Réflexion, débat, délibération autour des rencontres réalisées et à venir ;
- Prise de décision par l'ensemble des membres de l'équipe ;
- Ecoute et partage font régulièrement dépasser le temps imparti, nécessaire cependant pour mettre au clair ce qui « dérange » dans certaines situations ;
- Adaptation et réajustement de la posture professionnelle ;
- Tout ce processus permet de laisser les personnes accompagnées au centre du débat.

Ce qui permet à l'équipe :

- Confiance et cohésion basées sur la communication,
- Fondement des interventions professionnelles,
- Un travail d'équipe constructif et réfléchi,
- Un appui de la hiérarchie en continu.

Ces réunions sont suivies de :

- retours téléphoniques ponctuels aux services mandants,
- retours téléphoniques fréquents avec les familles,
- courriers aux familles,
- entretiens téléphoniques avec les différents acteurs (incident, changement d'horaires, absence de présentation d'enfant,...),
- l'élaboration de plannings,
- la tenue des différents tableaux statistiques nécessaires,
- l'élaboration du rapport d'activité.

Supervisions

Pour 2017, les intervenantes en espace de rencontre ont bénéficié de 10 séances de supervision de 2 heures.

Auto-formations

2 séances d'1h30.

Un échange de deux heures : retour de colloques, des formations, des lectures,...effectués par les salariées, bénévoles ou stagiaires.

Bilan des enquêtes satisfaction

Résultats du dépouillement de 55 questionnaires d'évaluation (39 en 2016)

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	55 % (30)	38 % (21)	5,5% (3)	1,8 % (1)	
Service facilement joignable	45,5% (25)	43,6 % (24)	5,5% (3)	3,6% (2)	1,8% (1)
Qualité de l'accueil téléphonique	65,5% (36)	25,5% (14)	5,5% (3)	3,6% (2)	
Délai du premier contact	56,4% (31)	32,7 % (18)	5,5% (3)	3,6% (2)	1,8% (1)
Accueil et accompagnement des intervenants	58,2% (32)	27,3% (15)	7,2% (4)	3,6% (2)	3,6% (2)

Remarques/Commentaires :

- Très bien ; tout est satisfaisant ; Bien ; Je suis très content de cette structure
- très bonne écoute et professionnalisme des intervenants ;
- le rencontrer le plus souvent possible ;
- manque un ascenseur (problème de mobilité)
- Si rapport fait, une réunion d'information devrait être programmée afin d'améliorer nos comportements si nécessaire. Merci pour votre accueil.
- Très bonnes personnes; J'ai été bien accueilli, ils m'ont toujours bien renseigné, j'apprécie le service Trait d'Union ils ont toujours été bien avec moi et mon fils. Je remercie l'équipe qui m'ont soulagé. Merci
- Très bon accueil. Merci ; Pour moi, ils sont à l'écoute, très accueillants
- Ne jamais forcer les enfants, ni leur mentir, leur expliquer les choses, leur laisser le temps de s'adapter, le temps nécessaire et ne jamais oublier « le pourquoi » on est venu à se rendre au point rencontre (jugement)
- Je pense que les intervenants sont bien mais trop axés sur la loi à respecter et pas forcément au bien-être de l'enfant
- Pas toujours facile de vous joindre au téléphone
- Je reproche que les intervenants changent trop souvent et les enfants se sentent de ce fait pas trop rassurés. Pas assez présent dans l'heure.

Projets pour 2018

- Maintenir une qualité d'accueil des familles.
- Stabiliser et pérenniser l'équipe des intervenantes.
- Etoffer l'équipe des intervenantes pour faciliter les remplacements lors des absences.
- Mettre en place des formations en interne pour l'ensemble de l'équipe :
 - ↪ Sur l'espace de rencontre
 - ↪ Sur les visites en présence d'un tiers
- Changer ou agrandir les locaux de l'espace rencontre.
- Ouvrir l'espace rencontre sur d'autres jours dans la semaine :
 - ↪ notamment pour la mise en place des rencontres « qu'un présence d'un tiers » plusieurs fois par semaine ;

↳ les vendredis après-midi pour favoriser les « passages de bras » des enfants et éviter que ceux-ci se déroulent dans des lieux publics.

THERAPIES FAMILIALES

SYSTEMIQUES

A la demande du service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), Trait d'Union propose des thérapies familiales systémiques financées par le Conseil Départemental.

La thérapie familiale systémique est définie comme un travail thérapeutique sur la communication et les modes d'interaction au sein des familles avec pour objectif de les faire évoluer.

Nombre de mesures.

En 2017, 4 familles (2 sur Digne-les-Bains et 2 sur Manosque) ont eu recours à une thérapie familiale.

Soit 7 rendez-vous.

Pour l'une d'entre elles, celle-ci a nécessité la prise en charge par deux thérapeutes familiaux.

ÉCOUTE PARENTS

Cette action est essentiellement menée, aujourd'hui pour les vidéos-débats par une des psychologues. Elle est soutenue par l'équipe de Trait d'Union pour la rédaction des « échos des parents ».

Bilan quantitatif

- 1 vidéo-débat (3 vidéo sur 3 communes en 2016)
- rédaction et publication de l'Echo des Parents « Petits enfants – grandes émotions » en octobre 2017
- un autre Echo en cours d'élaboration

Bilan qualitatif

Vidéos débats

Les vidéos-débats se déroulent la plupart du temps sur demande de parents et sont effectués en coordination avec différents partenaires : associations, crèches, Ateliers Parent-*Enfant* (A.L.P.E.), Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), etc.

L'«Echo des Parents »

Rédaction et publication de l'Echo des Parents « Petits enfants – grandes émotions » en octobre 2017.

Un nouvel Echo est en cours d'élaboration.

Outil de prévention, l'«Echo des Parents » apporte un outil supplémentaire pour une meilleure compréhension de son enfant ainsi qu'une amélioration des relations parents/enfant.

Diffusions – Communications

Distribution de nos publications gratuites dans de nombreuses structures accueillant des enfants, ainsi que chez beaucoup de professionnels libéraux (médical, paramédical, et juridique).

Partenariat

Avec des associations de parents d'élèves et psychologue scolaire, *Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité* (CLAS), A.L.P.E, Maison des adolescents, CDAD, C.M.S, C.I.D.F.F, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Collectif petite enfance, Relais Assistants Maternels (RAM), service d'accompagnement social (CSC), etc.

Projets 2018

- Finaliser l'Echo en cours ;
- Contacter les associations de parents d'élève du département afin d'organiser des vidéos- débats dans des établissements scolaires,
- Organisation de 2 vidéos- débats au cours des semaines des familles sur deux communes différentes.

Liste (non exhaustive) des thèmes VIDEOS-DEBATS et rencontres entre parents

Vous mettez l'éducation de votre enfant en priorité ? Vous voulez lui offrir le meilleur ? Ces moments « vidéo » sont l'occasion de partager avec d'autres parents, de donner et recevoir des informations, des idées, des repères. .

NOUVEAU THEME : « Comprendre les enfants d'aujourd'hui pour faciliter la relation avec eux !! » <i>Thématique importante et récente qui sera traitée sans support vidéo particulier. Cette formule permet d'aborder tout type de questionnement du moment et de s'informer sur de nouvelles clefs de « fonctionnement»(!) de nos enfants.</i>
Thème 1 - Pour grandir nos enfants ont aussi besoin de limites
Thème 2 – Au cœur des émotions de l'enfant : colères, peurs, pleurs, etc.
Thème 3 – Des apprentissages : sommeil, propreté, langage, etc.
Thème 4 – Il dit « non » à tout ? c'est pour se construire !!
Thème 5 – Confier son enfant : le passage chez la nounou, à la crèche, maternelle, etc.
Thème 6 – Vers l'autonomie de l'enfant : surprotection ? « sous protection » ?
Thème 7 – La relation parent/enfant à propos de l'alimentation
Thème 8 – Le plaisir de communiquer en famille : s'affirmer sans écraser l'autre, la négociation créative, etc.
Thème 9 – Frères et sœurs : des heurts et des bonheurs... Comment accompagner?
Thème 10 - Comment agir avec les écrans (télé, jeux vidéo, internet, téléphones, etc.)
Thème 11 – Comment accompagner la scolarité, les devoirs ?
Thème 12 – J'élève seul(e) mon enfant : je fais exister du « père » et de la « mère » !
Thème 13 - Concilier travail et vie de famille
Thème 14 – Les assistantes maternelles : une profession complexe.

Bernadette HERMAN
Chef de service

